

# **Le Guide des ONG sur la SAICM**

**L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques**

**Un Cadre d'Action pour la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les produits chimiques toxiques**

**Par Jack Weinberg,  
Senior Policy Advisor  
International POPs Elimination Network**

## Liste des abréviations

BAN	Basel Action Network
MTD	Meilleures Techniques Disponibles
MPE	Meilleures Pratiques Environnementales
OSC	Organisation de la Société Civile
UE	Union Européenne
FAO	United Nations Food Agriculture Organization
GAIA	Global Alliance for Incinerator Alternatives
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
SGH	Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
PGA	Plan Global d'Action
HCWH	Health Care Without Harm
ICCM	International Conference on Chemicals Management (Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques)
IFCS	Forum International sur la Sécurité Chimique
OIT	Organisation Internationale du Travail
IOMC	Programme inter- organisationnel pour une gestion saine des produits chimiques
IPEN	International POPs Elimination Network
ISDE	International Society of Doctors for the Environment
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
PAN	Pesticide Action Network
PBT	Substance persistante bioaccumulative et toxique
PCB	Biphényles Polychlorés
POP	Polluant Organique Persistant
PRTR	Registre des Emissions et de Transferts de Polluants
REACH	(Enregistrement, évaluation, autorisation et réglementation des produits chimiques)
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
WECF	Women in Europe for a Common Future
WFPHA	World Federation of Public Health Associations (Fédération Mondiale des Associations de la Santé Publique)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable

## Table de matières

1. \_Préface
2. Introduction à la SAICM (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques)
  - 2.1. Un Engagement pour la réalisation de la Sécurité Chimique
  - 2.2. La SAICM, un Instrument Utile
3. L'histoire de la SAICM: Une brève histoire des produits chimiques toxiques et les initiatives relatives à leur contrôle
  - 3.1. Le DDT et le Silent Spring
  - 3.2. Les PCB
  - 3.3. Le Mercure et le Plomb
  - 3.4. La Première Génération des lois et réglementations relatives aux produits chimiques
  - 3.5. De plus en plus Préoccupant
  - 3.6. Les composants chimiques dans les produits
  - 3.7. La Convention de Bâle
  - 3.8. Le Sommet de Rio sur la Terre et l'IFCS
  - 3.9. Les Conventions de Stockholm et de Rotterdam
  - 3.10. Le Code de Conduite de la FAO
  - 3.11. Le Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques
  - 3.12. Les Conventions et Programmes Internationaux en prélude à la SAICM
  - 3.13. L'expansion des réseaux internationaux d'ONG
  - 3.14. La Commission OSPAR
  - 3.15. \_la Législation REACH
  - 3.16. Canadian Environmental Protection Act (La loi Canadienne sur la protection de l'environnement)
  - 3.17. L'approche stratégique
4. Qu'est ce que la SAICM? Une description plus détaillée
  - 4.1. Portée de la SAICM

- 4.2. Objectifs de la SAICM
  - 4.3. Objectifs des stratégies de réduction des risques de la SAICM
  - 4.4. Accès aux connaissances et ç l'Information : Objectifs
  - 4.5. Objectifs de gouvernance de la SAICM
  - 4.6. Objectifs des activités de renforcements de capacités
  - 4.7. Objectifs des activités sur le Trafic Illégal International
  - 4.8. Les Questions financières de la SAICM
  - 4.9. Mettre en œuvre la SAICM et évaluer les progrès qui ont été faits
  - 4.10. Le Plan Global d'action de la SAICM
  - 4.11. La SAICM, un Outil d'Action
5. Comment la Société Civile Peut-Elle Utiliser la SAICM et Contribuer à sa Mise en Œuvre
- 5.1. La Société Civile Contribue déjà à la mise en œuvre de la SAICM
    - 5.1.1. Les Pratiques et Politiques relatives aux produits chimiques
    - 5.1.2. Les Pesticides
    - 5.1.3. Les Traités Internationaux
    - 5.1.4. Le Bio-monitoring
    - 5.1.5. La Santé des Enfants
    - 5.1.6. L'Élimination des Déchets
    - 5.1.7. La Santé au Travail
  - 5.2. La SAICM contribue à consolider les initiatives
  - 5.3. La Législation et les réglementations Nationale
  - 5.4. La Législation REACH de l'Union Européenne
  - 5.5. Les Principes Fondamentaux autour desquels la Législation REACH s'articule
6. L'Assistance Technique et Financière pour la Mise en Œuvre de la SAICM
- 6.1. La Sécurité Chimique et le Développement Durable
  - 6.2. Les Initiatives des ONG
7. Conclusion
8. Epilogue : Le Global Civil Society SAICM Outreach Campaign (GSOC)
- 8.1. La Déclaration commune des ONG/OSC sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

## 1. Préface

Cette brochure est une introduction à la SAICM (approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques), une stratégie lancée à l'échelle mondiale adoptée par les gouvernements et les acteurs en vue de protéger la santé humaine et les écosystèmes des méfaits provenant de l'exposition aux substances chimiques toxiques. Les organisations ciblées sont celles de la société civile pour lesquelles la sécurité chimique constitue – ou doit constituer – une préoccupation majeure. Ce sont les organisations de santé publique et environnementales, les associations et les professionnels de santé ; les organisations représentant les communautés ou les franges qui pourraient éventuellement être victimes des méfaits émanant d'une exposition aux produits chimiques toxiques, les syndicats et autres.

Cette brochure est la première d'une série en cours de production ayant pour but de sensibiliser les populations de toutes les régions du monde sur les méfaits émanant de l'exposition aux produits chimiques toxiques qui constitue un problème majeur au niveau mondial, national et local. Elle entre dans le cadre de la campagne menée à l'échelle mondiale avec pour objectif de soutenir la société civile de tous les pays du monde dans le but de changer la façon dont les produits chimiques sont fabriqués, utilisés et gérés afin de réduire et à terme d'éliminer les méfaits émanant d'une exposition à ces substances chimiques.

Cette brochure commence par une section introductive. Elle fournit ensuite un cadre qui permettra au lecteur de mieux comprendre le contexte dans lequel est née la SAICM avant de décrire de façon assez détaillée ce qu'il en est de la SAICM présentement. Pour finir, elle présente les différentes façons dont les ONG et la société civile peuvent utiliser et tirer profit de la SAICM. Dans la dernière section, un appel à l'action est lancé à tous notamment avec la déclaration internationale de la Société Civile sur la SAICM- une déclaration que les ONG et les autres organisations de tous les pays sont invitées à examiner et à endosser.

Six réseaux internationaux d'ONG travaillent en collaboration dans le cadre de cette campagne dont cette brochure est partie intégrante. Ces réseaux sont les suivants: Health Care Without Harm (HCWH); the International POPs Elimination Network (IPEN); the International Society of Doctors for the Environment (ISDE); the Pesticide Action Network (PAN); Women in Europe for a Common Future (WECF); and the World Federation of Public Health Associations (WFPHA).

Nous remercions l'Union Européenne, les gouvernements Suédois et Canadien; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et tous les autres partenaires qui ont rendu cette campagne possible. Leurs points de vue

ne reflètent pas forcément celle des partenaires. –

Jack Weinberg  
IPEN Senior Policy  
Advisor  
9 Juin 2008

## **2. Introduction à la SAICM**

En 2006 les gouvernements et les acteurs ont adopté une nouvelle stratégie nommée SAICM<sup>7</sup> (approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) dont l'objectif est de changer la façon dont les produits chimiques sont fabriqués et utilisés afin de réduire et à terme d'éliminer les effets néfastes de ces substances toxiques sur la santé humaine et sur l'environnement.

La SAICM a été adoptée par consensus des Ministres de l'Environnement, les Ministres de la Santé et autres Représentants de plus de cent gouvernements ayant pris part à la première conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (ICCM-1) tenue à Dubaï en Février 2006. Cette Conférence a été organisée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) avec le soutien effectif de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que d'autres agences internationales impliquées dans les programmes relatifs à la gestion des produits chimiques.<sup>8</sup>

Les ONG environnementales et de santé publique des différentes régions du monde ont également participé à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et aux différentes réunions préparatoires. Les représentants des fédérations syndicales internationales y ont pris part notamment les syndicats représentant les industries chimiques, les fabricants de pesticides et les industries minières. Au terme de cette Conférence, tous les participants se sont joints aux représentants gouvernementaux et aux agences internationales pour approuver la SAICM par consensus. La SAICM n'est pas un traité juridiquement contraignant. Elle constitue cependant un engagement à l'échelle mondiale de la part des gouvernements et des autres<sup>9</sup> qui reconnaissent les effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement et qui plaident pour une action efficace en vue de changer la façon dont les produits chimiques sont fabriqués et utilisés afin de réduire et à terme d'éliminer les méfaits de ces substances chimiques sur l'homme et sur l'environnement.

## **Un Engagement pour la Réalisation de la Sécurité Chimique**

En adoptant la SAICM, les gouvernements et les autres participants à la conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ont reconnu la nécessité d'adopter des mesures plus appropriées en vue de prévenir les méfaits des produits chimiques sur la santé des enfants, des femmes enceintes, des populations fécondes, des personnes âgées, des pauvres, des travailleurs, des autres groupes vulnérables ainsi que sur les environnements sensibles. Ils ont noté quelques progrès mais reconnaissent néanmoins que beaucoup reste à

faire, que l'environnement mondial continue d'être affecté à travers la contamination de l'air, de l'eau et des sols et que ces produits continuent d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine et sur le bien-être des millions et des millions de personnes.

Les participants à cette conférence se sont mis d'accord sur le fait que l'objectif principal de la SAICM est « d'aboutir à une gestion écologiquement saine des produits chimiques le long de leur cycle de vie afin que, d'ici à l'horizon 2020 les produits chimiques soient fabriqués, utilisés de telle sorte que leurs effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits et à terme éliminés ». Ils se sont engagés à mettre en œuvre la SAICM et ont promis de travailler en collaboration avec la société civile et les autres dans un esprit de solidarité et de partenariat dans le but de réaliser la sécurité chimique et par conséquent d'assister les gouvernements à lutter contre la pauvreté, à protéger les groupes vulnérables et à promouvoir la santé publique et la sécurité des populations.

L'ICCM reconnaît qu'il est certes nécessaire de mener une action, mais il est primordial de faire face à un certain nombre de préoccupations notamment le manque de capacités nécessaires à une bonne gestion des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition ; la dépendance aux pesticides dans l'agriculture, l'exposition des travailleurs agricoles aux produits chimiques dangereux. Ils ont également fait état de leur inquiétude quant aux méfaits à long-terme de ces produits chimiques. L'ICCM reconnaît que la production mondiale, la commercialisation et l'utilisation des produits chimiques augmentent de façon drastique et que cela constitue un fardeau pour les pays en développement et les pays en économie en transition. Elle reconnaît également que la gestion écologiquement saine des produits chimiques est essentielle et qu'il est urgent de changer fondamentalement la façon dont les produits chimiques sont gérés dans les pays et à tous les niveaux de développement.

7 Les principaux documents de la SAICM et l'intégralité du rapport des réunions sont disponibles dans les sept langues officielles des Nations Unies sur :

<http://www.chem.unep.ch/saicm/SAICM%20texts/SAICM%20documents.htm>

8 Outre le PNUE et l'OMS, on peut citer parmi ces institutions : l'Organisation Internationale du Travail (OMT) ; la FAO ; le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ; la Banque Mondiale ; l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et les autres agences.

9 Etant donné que les représentants des organisations intergouvernementales ayant pris part à l'ICCM n'étaient pas autorisés à approuver la SAICM au nom de leurs différentes institutions, ils ont informé leurs instances dirigeantes de leurs résolutions et les ont incité à prendre en considération ladite approche et à autoriser qu'un soutien institutionnel soit apporté en vue de sa pleine mise en œuvre



## **La SAICM, un Instrument Utile**

Les ONG et les organisations de la société civile de toutes les régions du monde mènent depuis des années des campagnes de soutien à la réalisation de la sécurité chimique. A beaucoup d'égards, la décision prise par les gouvernements et les autres de négocier et d'adopter la SAICM peut être perçue comme réponse aux pressions et requêtes formulées par la société civile internationale. Il est connu de tous que les déclarations et accords considérés nobles adoptés à l'occasion des réunions internationales ne résorbent pas tous seuls les problèmes du monde. Cependant, la SAICM constitue un instrument potentiellement très utile que les organisations de la société civile de tous les pays du monde peuvent utiliser pour mener à bien leurs activités et progresser dans leur désir de réaliser leurs objectifs.

### **3. L'histoire de la SAICM: Une brève histoire des produits chimiques et les initiatives relatives à leur contrôle**

La fabrication et la distribution des produits chimiques de synthèse ne constituaient pas un secteur industriel de grande ampleur avant la deuxième Guerre Mondiale. Dans les années 50, l'utilisation des pesticides et fertilisants connut une croissance rapide et devint la pratique agricole dominante d'abord dans les pays industrialisés et plus tard dans pratiquement tous les pays du monde. Au même moment, l'industrie chimique a également commencé à utiliser des quantités de plus en plus importantes de produits chimiques de synthèse dans la production des biens de consommation et des marchandises industrielles.

La SAICM est venue un peu plus de cinquante années après le développement de l'industrie chimique. En adoptant la SAICM, la communauté internationale a officiellement reconnu que les effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement suite à une exposition aux produits chimiques constituaient un sérieux problème auquel il fallait urgemment trouver une solution à travers l'adoption d'une approche holistique globale. Pour ramener la SAICM à ses véritables proportions, il serait utile de repasser brièvement l'historique des initiatives qui visaient à promouvoir la sécurité chimique et les réactions des différents gouvernements.

### **Le DDT et le « Silent Spring »**

Dans les années soixante, les méfaits des produits chimiques sur l'environnement associés au développement de l'industrie chimique de synthèse commençaient de plus en plus à être palpables. Le « *Silent Spring* » publié en 1962 par Rachel Carson présente un rapport sur les utilisations du DDT et autres pesticides et fournit des informations sur comment et à quel point ces substances chimiques ont détruit les populations des oiseaux et perturbé les écosystèmes.

Le livre de Carson était plutôt destiné à montrer les effets néfastes des pesticides sur les écosystèmes naturels, cependant, il renfermait des informations et arguments qui démontrent que les pesticides peuvent être des poisons pour l'homme et être à l'origine de certaines maladies chez l'homme telles que le cancer entre autres. Au moment d'achever son œuvre, Carson apprit qu'elle souffrait d'un cancer du sein. Elle mourut en 1964.

Les compagnies agrochimiques ont dans un premier temps tenté d'empêcher la publication du livre intitulé « *Silent Spring* » en menaçant la maison d'édition de Carson de poursuite judiciaire. Lorsque cette tentative s'est avérée être un échec, ils ont cherché à jeter l'anathème non seulement sur le livre en tant que tel mais sur l'auteur même. Cependant, le message de Rachel Carson est bien passé et fut l'un des premiers arguments dont s'est inspirée la communauté internationale pour lancer un mouvement moderne de protection de l'environnement. Les organisations de la société civile dans plusieurs pays ont commencé à mettre la pression sur leurs gouvernements respectifs pour l'instauration de nouvelles lois et règlements et pour un changement dans la façon dont les produits chimiques sont fabriqués et utilisés. Soutenu par Rachel Carson, le mouvement n'a cessé depuis lors de prendre de l'ampleur et de se renforcer. Il est de nos jours mené à l'échelle mondiale.

## **Les PCB**

Après Carson, Dr. Soren Jensen, un chercheur Suédois a mené des études sur les niveaux de DDT dans le sang humain. Il a cependant remarqué qu'un groupe de produits chimiques perturbait mystérieusement ses analyses. Après des recherches plus approfondies, il découvrit en 1964 que ces produits chimiques étaient des biphényles polychlorés (PCB), une famille de produits chimiques industriels qui étaient très largement utilisés dans les systèmes de transmission électrique et dans d'autres applications.

C'est en poussant ses études qu'il a découvert que les PCB étaient présents partout : aussi bien dans les organismes des animaux que dans le sang humain. A la grande consternation de Jensen, de tous les échantillons qu'il a analysés, les niveaux de concentration les plus élevés de PCB ont été détectés dans le

sang de sa fille qui était en bas âge.

## **Le Mercure et le Plomb**

Les métaux toxiques tels que le mercure et le plomb étaient largement utilisés et bien avant les produits chimiques de synthèse. Dans les années 50, la maladie appelée Minamata a été découverte dans les villages de pêche situés le long du rivage de la baie du même nom au Japon. Les patients souffraient d'une perte des sensations et d'engourdissement au niveau des mains et des pieds ; ne pouvaient pas travailler ou marcher sans chanceler ; et avaient des difficultés pour voir, entendre et ingurgiter les aliments. Plusieurs d'entre eux sont morts. En 1959, il a été découvert que des niveaux élevés de concentrations de mercure dans l'organisme des poissons, des crustacées et dans les eaux usées en étaient la cause. La pollution provenait d'une usine utilisant un catalyseur qui dégageait du mercure dans la production de l'acétaldéhyde. La société civile a combattu pendant dix ans avant que ce procédé polluant ne soit stoppé. Le gouvernement Japonais n'a officiellement reconnu le Minamata qu'en 1968. En 2001, le gouvernement a officiellement porté le nombre de victimes à 2265 et plus de 10.000 personnes ont été indemnisées.

L'intoxication par le plomb ne date également pas d'aujourd'hui. Dans les années vingt, les experts en santé publique ont sonné l'alarme et fait part de leurs inquiétudes quant aux méfaits sur la santé des enfants et des travailleurs causés par le plomb présent dans les peintures intérieures des maisons et dans les additifs de l'essence. La Troisième Conférence Internationale du Travail de la Ligue des Nations a suggéré l'interdiction des peintures au plomb dans les intérieurs des maisons. La Conférence a donné aux pays un délai de six ans pour se conformer à cette nouvelle disposition. Vers 1940, vingt quatre gouvernements avaient officiellement adhéré à cette mesure. Cependant, dans la plupart des pays, l'industrie du plomb et ses associations syndicales ont avec succès défendu leurs produits et réussi à en accroître l'utilisation. Les peintures au plomb et par la suite l'essence à plomb ont continué d'être largement utilisées durant des années.

Ainsi dans les années 70, il y eut des nouvelles données médicales sur l'exposition au plomb. Avant cela, la quasi-totalité des données sur les impacts du plomb sur la santé humaine étaient obtenues à partir des expositions à dose élevée et à partir des symptômes diagnostiqués. Herbert Needleman, un Professeur Pédiatre Américain, expert en psychiatrie pour enfants a démontré que l'exposition à petite dose peut être source de sérieux problèmes chez l'enfant. Elle réduit l'intelligence de l'enfant, le rend moins attentif et moins apte à l'apprentissage de la langue.

## **La Première Génération des Lois et Réglementations relatives aux contrôles des produits chimiques**

Les conclusions des recherches menées par Rachel Carson, Soren Jensen, Herbert Needleman et bien d'autres chercheurs ont permis au grand public d'avoir une plus grande compréhension scientifiquement parlant des méfaits causés par l'exposition aux produits chimiques sur la santé humaine et sur les écosystèmes. Cela s'est traduit par une forte pression du grand public sur les gouvernements de plusieurs pays afin de les pousser à réguler et contrôler les pesticides, les produits chimiques et autres formes de pollution toxique. En guise de réponse à ces préoccupations et à d'autres, la loi environnementale s'érige comme étant un système incontournable. Plusieurs pays ont pour la première fois créé des ministères de l'environnement ainsi que des agences de protection de l'environnement. En 1972, les Nations Unies ont convoqué la première grande Conférence Internationale sur l'Environnement tenue à Stockholm en Suède et ont mis en place leur propre programme intitulé Programme des Nations Unies pour l'Environnement. (PNUE)

La plupart des pays hautement industrialisés ont adopté des lois et règlements en vue de mettre un terme de façon progressive et d'interdire la production continue et l'utilisation du DDT et des PCB. La plupart d'entre eux ont également interdit l'utilisation des peintures au plomb et ont commencé à éliminer de façon progressive les additifs du plomb dans l'essence. De façon générale, plusieurs pays ont commencé à réguler et contrôler l'utilisation des pesticides et ont adopté les lois relatives au contrôle des substances chimiques, de la pollution des eaux, de l'air et des techniques de gestion des déchets. Dans la plupart des cas, les pays en développement ont mis plus de temps à agir.

La première génération des lois environnementales et mécanismes de contrôle étaient souvent inappropriés et leur application laisser pour la plupart du temps à désirer ou incohérente. Les entreprises exerçaient souvent leur pouvoir économique ou politique pour ne pas se conformer à ces lois. Pour ces raisons et pour bien d'autres raisons, les organisations de la société civile étaient déçues du fait que ces nouvelles réglementations ne s'avéraient pas efficaces. Dans les années 80, les organisations communautaires se sont mobilisées dans plusieurs pays afin de protester contre la pollution émanant des usines locales. Les syndicats et autres associations de défense des travailleurs, des producteurs et des paysans entre autres continuaient à mettre la pression pour l'atteinte de leur objectif : la sécurité et la santé au travail. Les organisations de défense de l'environnement ont commencé à prendre racine un peu partout dans le monde et à élargir leurs bases. Beaucoup d'entre eux, en ces temps là ont fait de la pollution toxique une priorité et ont mis la pression sur leurs gouvernements respectifs pour l'adoption de meilleures lois et une application plus efficace.

## De plus en plus Préoccupant

En 1984, 40 tonnes de gaz toxique du nom d'isocyanate méthyle se sont échappées d'une usine de fabrication de produits chimiques appartenant à la Compagnie Union Carbide. Cette fuite a causé la mort immédiate de 3000 personnes et des victimes dans le long terme estimées à 20.000 ou plus.<sup>10</sup> Même si ce drame constitue l'un des désastres chimiques les plus mortels ou les plus médiatisés, beaucoup d'autres désastres se sont produits notamment à Seveso en Italie, à Love Canal aux Etats-Unis, etc.

Les mobilisations communautaires pour la réalisation de la sécurité chimique étaient devenues chose courante et vers le milieu des années 80, quelques unes des initiatives ont fusionné pour donner naissance à des campagnes régionales pour la protection des écosystèmes, particulièrement sur le pourtour des Grands Lacs Nord Américains, de la Mer du Nord, de la Mer Baltique, de la Mer Méditerranéenne et de la Région Arctique. Les recherches sur les méfaits sur la santé humaine et sur l'environnement étaient menées de plus en plus fréquemment et les scientifiques qui étaient chargés de mener ces études ont découvert que les substances toxiques de synthèse étaient à l'origine de sérieuses perturbations.

Les populations de poissons, d'oiseaux et d'autres animaux diminuaient pour plusieurs raisons : la baisse de la fécondité, les perturbations du système immunitaire, les troubles comportementaux, le cancer, les tumeurs et autres problèmes de santé. Quelques uns des polluants toxiques à l'origine de ces perturbations contaminent directement les cours d'eau à partir des tuyaux de

10 Un quart de siècle plus tard, le site de Bhopal n'a toujours pas fini d'être décontaminé et les victimes n'ont toujours pas été indemnisées. Pour de plus amples informations, voir le site sur la campagne internationale pour la justice à Bhopal sur :

<http://www.bhopal.net/>

déchargements ou indirectement par les ruissellements provenant des champs des agriculteurs ou encore des rues. Cependant, ce fut une surprise lorsque les chercheurs ont découvert que la plupart des polluants toxiques détectés dans les grands cours d'eau provenaient de l'air sous forme de retombées. Certains polluants ont été détectés non loin des cours d'eau, d'autres après avoir parcouru de longues distances.

Des recherches approfondies ont montré que les habitants de ces écosystèmes souffraient de troubles de santé similaires, particulièrement ceux dont l'alimentation dépend en grande partie des poissons et des animaux vivant dans

les environs. Des études ont démontré que les mères qui se nourrissent de poissons provenant des Grands Lacs d'Amérique du Nord transmettent ces maladies à leurs enfants et ainsi les exposent à un certain nombre de problèmes de santé tels que le déficit intellectuel, les troubles d'apprentissage et les troubles comportementaux. Des recherches de suivi ont renforcé ces conclusions et ont permis d'établir d'autres liens entre la pollution causée par les produits chimiques et un certain nombre de maladies chez l'homme.

## **Les composants chimiques dans les produits**

L'on se préoccupait de plus en plus des accidents causés par l'utilisation des produits chimiques, de la pollution industrielle, des pesticides toxiques et de la contamination généralisée de l'environnement par ces produits. Cependant, l'exposition aux produits chimiques constituait également une source de préoccupation dans la mesure où ces substances toxiques étaient présentes dans les produits de consommation. Il a été reconnu depuis fort longtemps que le plomb et le mercure présents dans les produits de consommation peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine, plus particulièrement sur la santé des enfants. Tout récemment, les scientifiques et les activistes de la Société Civile ont également sonné l'alarme sur le nombre de produits chimiques organiques de synthèse présents dans les produits de consommation.

Plusieurs des préoccupations et activités de la société civile ont concerné les méfaits sur la santé humaine d'une classe de produits chimiques appelés phthalates qui sont largement utilisés comme additifs plastiques dans les produits fabriqués avec du plastique vinyle et comme matière dans plusieurs produits cosmétiques.<sup>11</sup> Une attention particulière a également été accordée aux produits chimiques bromés utilisés comme ignifugeants dans le revêtement et dans les produits plastiques.<sup>12</sup> Le Bisphénol A utilisé dans la fabrication de plastiques polycarbonates a aussi suscité beaucoup d'attention.<sup>13</sup> Les lobbyistes pour la défense de l'industrie chimique ont vigoureusement contesté ces allégations et ont défendu comme ils pouvaient les autres produits chimiques sources de problèmes fabriqués par l'industrie. Néanmoins, les campagnes ont été menées avec succès par la société civile et ont poussé les gouvernements à mettre en place des lois et réglementations sur ces produits chimiques dans quelques pays. Ces campagnes continuent cependant d'être menées parce que même ces résolutions prises n'ont pas permis de venir à bout du problème.

## **La Convention de Bâle**

C'est seulement dans les années 90 que la question de la sécurité chimique a commencé à être perçue comme un fléau bien plus sérieux qu'un simple problème national et local. Du fait de l'adoption des lois nationales de contrôle des déchets, le coût inhérent à l'élimination des déchets dangereux dans une

usine sous contrôle a considérablement augmenté dans plusieurs pays hautement industrialisés. Ce qui a amené les entreprises à réduire les quantités de déchets dangereux qu'elles produisent et contribué considérablement à réduire les quantités totales de déchets générés. Cependant, certaines entreprises continuaient toujours de déverser les déchets dangereux en violation de la loi. Ainsi, lorsque les autorités prennent des mesures énergiques contre ces méthodes, les entreprises trouvaient d'autres options beaucoup moins coûteuses. Elles négociaient avec des compagnies peu scrupuleuses qui étaient prêtes à recevoir les déchets dangereux et les exportaient des pays industrialisés vers les pays en développement et vers les pays de l'Europe de l'Est. Ces déchets étaient souvent déversés dans ces pays ou dans des réceptacles à proximité desquels vivaient des communautés non averties.

Les ONG et groupes communautaires présents aussi bien dans les pays exportateurs que dans les pays réceptacles ont eu à dénigrer cette pratique injuste. Ils ont mené des campagnes en vue de mettre en place un traité juridiquement contraignant sur le contrôle des mouvements des déchets dangereux à travers les frontières internationales. Ceci a abouti à l'adoption de la Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontaliers des Déchets Dangereux et de leur Elimination <sup>14</sup> entrée en vigueur en 1992.

## **Le Sommet de Rio sur la Terre et l'IFCS**

Le Sommet de Rio sur la Terre a abordé la question des produits chimiques toxiques dans le programme d'action qui a été adopté. L'Agenda 21 ; Le Chapitre 19 de l'Agenda 21 s'intitule *la Gestion Ecologiquement Saine des Produits Chimiques Toxiques*.<sup>15</sup> Il stipule que la contamination par les produits chimiques peut être source de « graves problèmes de santé chez l'homme, peut perturber la structure génétique, le système reproductif et l'environnement » Le Chapitre 19 aborde spécifiquement les besoins des pays en développement ainsi que les problèmes auxquels ils font face. Il reconnaît que la majeure partie des pays ne jouissent pas de mécanismes nationaux dans le cadre de la gestion des risques.

<sup>11</sup>Pour de plus amples informations sur les phthalates, consulter : [http://www.chemicalbodyburden.org/cs\\_phthalate.htm](http://www.chemicalbodyburden.org/cs_phthalate.htm)  
or <http://www.ourstolenfuture.org/NEWSCIENCE/oncompounds/phthalates/phthalates.htm>

<sup>12</sup> Pour de plus amples informations sur les ignifugeants bromés, consulter : <http://www.noharm.org/details.cfm?type=document&id=1095> ou <http://www.ehponline.org/members/2003/6559/6559.html>

<sup>13</sup>Pour de plus amples informations sur le Bisphénol A, consulter : <http://www.bisphenolafree.org/> ou <http://www.ourstolenfuture.org/NewScience/oncompounds/bisphenola/bpauses.htm>

inhérents à l'utilisation des produits chimiques et que plusieurs autres manquent de moyens scientifiques pour collecter des preuves de la mauvaise utilisation des produits chimiques et pour évaluer leurs impacts sur l'environnement.

Le Chapitre 19 lance également un appel aux organes dirigeants de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation Mondiale du Travail (OMT) afin qu'ils se joignent au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en organisant un forum mondial pour la promotion de la sécurité chimique qui en 1994 a mené à la mise en place du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (IFCS). Le Forum avait un petit budget et ne jouissait quasiment d'aucune autorité. Néanmoins et contre toute attente le Forum s'est avéré efficace et a connu un grand succès. Il a été d'un grand intérêt pour beaucoup d'officiels des ministères de la Santé et de l'Environnement des pays en développement qui sont chargés de superviser les programmes nationaux de gestion des produits chimiques.

L'une des réalisations sans précédent de l'IFCS a été d'avoir permis au grand public de mieux comprendre la question de la sécurité chimique et d'encourager les parties à s'engager dans les processus internationaux de mise en œuvre des différentes politiques relatives à la sécurité chimique à travers des approches multi-sectorielles et plurielles. Le Forum a créé un précédent qui veut que lorsque des politiques relatives à la sécurité chimique sont formulées, les représentants des ONG sanitaires et environnementales soient pleinement impliqués à côté des représentants gouvernementaux et des associations industrielles. En 1996, l'IFCS a fait une recommandation au Comité Directeur du PNUE et propose un cadre pour la mise en œuvre d'un traité global en vue de protéger la santé des personnes et l'environnement des Polluants Organiques Persistants (POPs).

## **Les Convention de Rotterdam et de Stockholm**

Les POPs sont une famille de produits chimiques qui s'accumulent dans l'environnement; l'organisme des poissons et des animaux; perturbent l'équilibre des écosystèmes ; et sont à l'origine d'un certain nombre de problèmes de santé. En raison du fait que les POPs sont des substances qui ont la capacité de se déplacer sur de longues distances à travers les courants atmosphériques et les courants marins, aucun gouvernement pris individuellement n'est en mesure de

14 Pour de plus amples informations sur la Convention de Bâle, consulter : <http://www.basel.int/>

15 Voir Agenda 21: Chapitre 19 sur : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21chapter19.htm>

protéger les populations et les écosystèmes des effets néfastes de ces substances dangereuses, d'où l'importance de la mise en œuvre d'un traité mondial comme seul moyen efficace de contrôle des POPs. Les négociations qui ont abouti à la création d'un traité mondial sur les POPs ont démarré en 1998 et la Convention de Stockholm sur les POPs <sup>16</sup> a été adoptée en 2001. Ce traité contrôle et vise à éliminer les 12 POPs parmi lesquels le DDT et les PCB



présents sur la liste initiale de la Convention. Il renferme des dispositions en vue d'inclure sur la liste, contrôler et éliminer d'autres produits chimiques ayant les mêmes propriétés que les POPs

La Convention de Rotterdam sur le Consentement Préalable<sup>17</sup> est un autre traité international négocié et adopté au milieu des années 90. La Convention de Rotterdam dresse une liste de produits chimiques devant être interdits d'usage ou strictement réglementés dans au moins deux régions. Les compagnies qui doivent exporter un produit chimique figurant sur la liste de la Convention de Rotterdam vers les pays en développement doivent au préalable notifier le gouvernement du pays importateur qui peut s'il le désire refuser la cargaison. En 2004, les Conventions de Stockholm et de Rotterdam sont entrées en vigueur.

## **Le Code de Conduite de la FAO**

LA FAO a adopté sa première version du Code International de Conduite sur la Distribution et l'utilisation des Pesticides en 1985. Elle a par la suite procédé à la révision et à la mise à jour dudit code en 2002 en vue de combler les lacunes et de s'inscrire dans cette logique de réformes des politiques internationales relatives aux produits chimiques incarnée par l'adoption de la Convention de Rotterdam.<sup>18</sup>

La FAO a établi des normes internationales pour la Distribution et l'utilisation des pesticides, particulièrement pour les pays où la législation, lois et règlements sont inappropriés. Elle promeut les pratiques qui visent à réduire les effets néfastes des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement. Pesticide Action Network (PAN) a joué un rôle prépondérant en promouvant l'adoption du Code révisé. En effet le réseau PAN a endossé ce code et promeut sa pleine mise en œuvre.<sup>19</sup>

## **Le Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)**

En 2002, la Communauté Internationale a adopté le Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH).<sup>20</sup> Ce système établit une norme mondialement reconnue pour la classification des produits chimiques et un système de communication efficace permettant de fournir davantage d'informations sur le produit. Par exemple. Il exige que soient contenus sur les étiquettes des contenants des produits chimiques dangereux

des pictogrammes standardisés; des informations sur les risques inhérents à l'utilisation du produit, les précautions à prendre, des informations sur le fabricant, etc. Il a été par la suite exigé que les étiquettes soient rédigées de la même façon dans tous les pays du monde et dans toutes les langues.

L'objectif du SGH est de s'assurer que les informations sur les risques physiques et la toxicité des produits chimiques sont disponibles et accessibles à ceux qui les manipulent, les transportent et les utilisent. Le SGH a été d'un grand intérêt pour les pays en développement qui œuvrent en vue de mettre en place leurs propres programmes nationaux sur la sécurité chimique. Les syndicats ont joué un rôle important dans la formulation et l'adoption du SGH. Ils travaillent maintenant en collaboration avec les ONG et les organisations intergouvernementales pour une pleine mise en œuvre du SGH.<sup>21</sup>

## **Les Conventions et Programmes Internationaux en prélude à la SAICM**

Les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en relation avec l'IFCS, le Code de la FAO, le SGH et d'autres programmes internationaux relatifs aux produits chimiques ont fourni un cadre important et des opportunités pour les gouvernements et les ONG afin de leur permettre de poursuivre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de sécurité chimique. Chaque convention se limite néanmoins à son rôle et toutes les conventions prises ensemble n'abordent pas l'intégralité des questions de la sécurité chimique auxquelles font face les pays. Il devenait de plus en plus apparent qu'il était nécessaire de mettre en place un vaste programme relatif à la sécurité chimique qui soit cohérent et de nature à faciliter l'élaboration et l'adoption de la SAICM.

16 Pour de plus amples informations sur la Convention de Stockholm, consulter : <http://www.pops.int/>

17 Pour de plus amples informations sur la Convention de Bâle, consulter: <http://www.pic.int/>

18 Pour de plus amples informations sur le Code de la FAO, consulter : [http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/Code/PM\\_Code.htm](http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/Code/PM_Code.htm)

19 Pour avoir des informations fournies par PAN sur comment la société civile pourrait contribuer à la mise en oeuvre du Code de la FAO, consulter : <http://www.fao-code-action.info/>

20 Pour de plus amples informations sur le SGH, consulter: [http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs\\_welcome\\_e.html](http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html); Pour la présentation du Système, consulter: [http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/GHS\\_presentations/English/hazcom\\_e.pdf](http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/GHS_presentations/English/hazcom_e.pdf)

## **L'expansion des réseaux internationaux d'ONG**

Dans quelques pays, les ONG spécialisées dans la question de la sécurité chimique ont commencé à émerger vers les années 70 et 80. Pesticide Action Network (PAN) a été créé à cette période. Cependant, dans les années 90- en partie en réponse aux négociations et à l'adoption des trois conventions relatives aux produits chimiques et aux autres initiatives internationales- la sécurité chimique commençait à prendre de l'ampleur dans plusieurs pays.

Les organisations environnementales internationales telles que Greenpeace et les autres ont activement mené des campagnes sur le commerce des déchets et les POPs en prélude aux négociations intergouvernementales qui ont finalement abouti aux Convention de Stockholm et de Rotterdam. Ceci étant, ces organisations ont encouragé les ONG nationales de plusieurs pays impliquées dans les questions de santé et d'environnement à s'engager davantage et balisent le terrain à l'émergence de nouveaux réseaux internationaux : C'est dans ce contexte que Health Care Without Harm (HCWH); l'International POPs Elimination Network (IPEN); Global Alliance for Incinerator Alternatives (GAIA),<sup>22</sup> the Basel Action Network (BAN)<sup>23</sup> et d'autres réseaux ont été créés. En collaboration avec PAN, ces nouveaux réseaux ont contribué à vulgariser les connaissances et l'expertise et ont promu l'activisme de la société civile dans le but de réaliser les objectifs que se sont fixés les gouvernements en matière de sécurité chimique. Ces réseaux d'ONG sont devenus plus forts et plus influents étant donné que l'activisme de la société civile gagnait en ampleur.

## La Commission OSPAR

Au moment où se négociaient les conventions internationales relatives aux produits chimiques, au moment où les mouvements de la société civile pour la promotion de la sécurité chimique se développaient et élargissaient leurs bases dans les pays en développement, d'importants changements se sont opérés dans une région hautement industrialisée. En Europe de l'Ouest, les campagnes régionales menées par les ONG en vue de protéger la Mer du Nord et la Mer Baltique de la pollution toxique a eu une influence positive sur les politiques régionales gouvernementales. En 1998, les Ministères de l'Environnement des pays Européens bordant l'Océan Atlantique se sont rencontrés au Portugal dans le cadre de l'OSPAR pour la protection de l'Environnement Marin de l'Atlantique Nord Est.<sup>24</sup> et ont adopté la *Déclaration de Sintra*.<sup>25</sup>

<sup>21</sup>IPEN a récemment établi un groupe de travail sur le SGH. Des informations sur ce groupe de travail sont disponibles dans le bulletin de l'IPEN publié en Février 2008 sur : <http://www.ipen.org/ipenweb/news.html>

<sup>22</sup>Pour des informations sur GAIA, voir : <http://www.no-burn.org/>

<sup>23</sup>Pour des informations sur BAN, consulter : <http://www.ban.org/>

Dans la Déclaration, les gouvernements ont promis de mener une action en vue de prévenir la pollution de l'environnement marin par les substances qui sont

toxiques, persistantes et susceptibles de se bioaccumuler. Les Ministres se sont fixés comme objectif de réduire les niveaux de concentration à des valeurs « background » pour les substances naturellement générées et près de zéro pour les produits de synthèse fabriqués par l'homme. Ils se sont engagés à atteindre leur objectif en 2020, à savoir mettre un terme aux déversements, émissions et rejets des substances chimiques dangereuses.

L'adoption de la Déclaration de Sintra a eu des conséquences considérables. L'objectif fixé pour 2020 s'est par la suite reflété dans la SAICM qui s'est également engagée à atteindre son objectif, à savoir une gestion écologiquement saine des produits chimiques la même année.

Plus important encore, elle a initié un débat de principe sur le continent Européen qui a abouti à d'importantes réformes sur la législation de l'Union Européenne (UE) sur les produits chimiques.

### **Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Réglementation des Produits Chimiques (REACH)**

En 2001, la Commission Européenne a initié une discussion au sein de la Communauté Européenne sur ce qui est dénommé : Une Stratégie pour la Mise en Œuvre d'une Politique Future relative aux Produits Chimiques. L'adoption de ladite stratégie a mené à un long débat entre les différents gouvernements et les acteurs, débat qui a abouti à la proposition pour la mise sur pied d'un nouveau cadre de contrôle de l'Union Européenne en vue de remplacer la première génération des lois et réglementations sur le contrôle des produits chimiques adoptées dans les années 70. Tout en tirant leçon des faiblesses et insuffisances de la législation antérieure, la Commission Européenne a proposé la mise en place d'un système de contrôle plus efficace : la Législation REACH (*Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Réglementation des Produits Chimiques*)<sup>26</sup>

Les ONG sanitaires et Environnementales Européennes ont mené des campagnes pour l'adoption de la législation REACH avec le soutien des collègues d'autres pays. La législation REACH a finalement été adoptée en 2006 et est entrée en vigueur en 2007. La plupart des ONG environnementales et de santé publique perçoivent la législation REACH comme une réforme importante et fondamentale qui peut avoir une influence positive sur les autres réformes du genre enclenchées dans les autres pays. Le REACH établit un nouveau modèle de législation sur le contrôle des produits chimiques avec pour but de corriger quelques unes des insuffisances notées dans la législation adoptée dans les années 70 et susceptible de réduire et de prévenir les méfaits provenant d'une exposition aux produits chimiques.

## **La Loi Canadienne sur la Protection Environnementale (Canadian Environmental Protection Act)**

D'autres pays ont également commencé à engager des réformes en vue d'améliorer leurs approches sur comment doit se faire l'évaluation des produits chimiques. Le Canadian Environmental Protection Act (la loi Canadienne sur la protection environnementale) adoptée en 1999 oblige les gouvernements à classer et à identifier les substances qui sont persistantes ou bioaccumulatives et toxiques par nature ainsi que les substances ayant le plus grand potentiel de nuisance pour la santé humaine. Cet exercice a permis d'identifier 4300 substances et a également permis la mise en œuvre du Plan Canadien de Gestion des Produits Chimiques.<sup>27</sup>

### **L'Approche Stratégique**

Les événements racontés un peu plus haut ont permis de préparer l'adoption de la SAICM. Un des fers de lance de cette adoption a été le fait que les ONG et autres acteurs ont reconnu que la première génération des lois et réglementations relatives au contrôle des produits chimiques établies dans plusieurs pays vers les années 70 étaient caduques et insuffisantes. La mise en place d'une nouvelle Approche Stratégique reconnue à l'échelle mondiale serait d'un grand intérêt pour les gouvernements et leur permettrait de progresser dans leur désir d'établir des nouveaux modèles de législations et de réglementations en s'inspirant des récentes expériences en Europe Occidentale et ailleurs. Un autre atout a été le fait qu' aussi bien les représentants gouvernementaux que les ONG de plusieurs pays en développement ont reconnu que la mise en œuvre des politiques et stratégies mondialement reconnues et relatives à la gestion écologiquement saine des produits chimiques serait également d'un grand intérêt pour les gouvernements dans leur désir de réaliser leurs objectifs en ce qui concerne la sécurité chimique dans leurs pays respectifs.

24 La Commission OSPAR représente les 15 parties contractantes de la Convention d'OSPAR qui regroupe et met à jour la Convention d'Oslo de 1972 sur le déversement des déchets en mer et la Convention de Paris de 1974 sur les sources de pollution marine d'origine terrestre, consulter: <http://www.ospar.org/eng/html/welcome.html>

25 Voir la Déclaration de Sintra adoptée à l'occasion de la réunion des Ministres de l'Environnement de l'Atlantique Nord Est. sur: <http://www.ospar.org/eng/html/md/sintra.htm>

26 Les informations officielles de l'Union Européenne sur la législation REACH sont disponibles sur : <http://ecb.jrc.it/reach/>; Pour ce qui est du point de vue des ONG sur la législation REACH, voir : *Navigating REACH: an Activists Guide to Using and Improving the New EU Chemicals Legislation* sur: [http://www.wecf.eu/cms/download/2007/navi\\_reach.pdf](http://www.wecf.eu/cms/download/2007/navi_reach.pdf). l'intégralité du texte sur la législation REACH est disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:396:0001:0849:EN:PDF>

En 2002, le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) s'est réuni à Johannesburg où les chefs de gouvernements ont adopté le *Plan de Mise en Œuvre du SMDD*. Ce plan comporte une section sur la gestion écologiquement saine des produits chimiques,<sup>28</sup> et exhorte particulièrement les gouvernements à élaborer une Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM). Le SMDD stipule que la SAICM doit s'articuler autour des conclusions et priorités établies par l'IFCS. Il s'est également fixé un objectif ambitieux pour ce processus :

*“Faire de telle sorte que d’ici à l’horizon 2020 les produits chimiques soient utilisés et fabriqués de façon à réduire leurs effets néfastes sur la santé humaine et sur l’environnement. »*

En réponse à cette requête du SMDD, le PNUE en collaboration avec les autres Organisations Intergouvernementales ont organisé une série de réunions intergouvernementales en vue de préparer la SAICM. Les ONG ont été invitées à ces réunions et encouragées à y prendre part activement. Une Conférence Internationale à laquelle ont pris part les représentants gouvernementaux et les acteurs en vue d'adopter la SAICM s'est tenue à Dubaï en Février 2006.

#### **4. Qu'est- ce que la SAICM: Une description plus détaillée**

L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est un cadre international de prise de décision visant à promouvoir une gestion écologiquement saine des produits chimiques. La SAICM a été approuvée par consensus à l'occasion de la première conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM-1) tenue à Dubaï en Février 2006. Les Ministres de l'Environnement, les Ministres de la Santé et autres représentants de plus de 100 gouvernements, les représentants des différents acteurs y ont pris part en temps que décideurs.

<sup>27</sup>Pour avoir des informations sur le Plan Canadien sur la Gestion des Produits Chimiques, consulter : [http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index\\_e.html](http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index_e.html)

<sup>28</sup> Pour voir le Plan de Mise en Œuvre du SMDD tenu en 2002 à Dubaï paragraphe 23, consulter: [http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD\\_POI\\_PD/English/POIChapter3.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/English/POIChapter3.htm)

La SAICM s'articule autour de trois principaux textes: *la Déclaration de Dubaï sur la Gestion Internationale des Produits Chimiques, la Stratégie de Politique Globale, et le Plan Global d'Action.*<sup>29</sup> La SAICM a mis en place un Secrétariat

*ayant pour tâche de convoquer des réunions et d'assister les gouvernements dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche Stratégique. Un Programme de Démarrage Rapide notamment avec l'octroi d'un micro-financement a été établi dans le but d'aider les pays en développement à mettre en œuvre de façon efficace ladite approche.*

## **La portée de la SAICM**

La SAICM, comme il a été détaillé dans la stratégie de politique globale, a une portée mondiale. Elle constitue un engagement de la part des gouvernements à œuvrer pour une gestion écologiquement saine des produits chimiques de telle sorte que l'exposition aux produits chimiques agricoles et industriels ne soit plus source de problème pour la santé humaine et pour l'environnement. La SAICM aborde non seulement les produits chimiques de synthèse mais également les métaux toxiques tels que le plomb, le cadmium et le mercure.

La SAICM aborde la question de la gestion écologiquement saine des produits chimiques à tous les niveaux de leur cycle de vie. Elle établit un cadre visant à changer à l'échelle nationale et mondiale la façon dont les produits chimiques de synthèse sont fabriqués et utilisés et prend en compte les différentes possibilités qui se présentent pour l'adoption de mesures visant à interdire, éliminer progressivement ou encore réglementer la production et l'utilisation des substances chimiques sources de grande préoccupation. Sa mise en œuvre nécessite la mise en place des mécanismes dans le but de s'assurer que les travailleurs, les producteurs et le grand public ne souffrent plus de problèmes de santé, de maladies et qu'il n'y a plus de cas de décès suite à une exposition environnementale et dans les lieux de travail. Mise en œuvre de façon efficace, la SAICM permettra de promouvoir un certain nombre de pratiques visant à éviter ou à réduire la production des déchets dangereux de même que les politiques qui exigent un traitement écologiquement sain de toutes sortes de déchets dangereux.

29 Les documents et résolutions adoptées à l'occasion de la conférence internationale sur les produits chimiques sont disponibles dans les sept langues officielles des Nations Unies et peuvent être téléchargés sur : <http://www.chem.unep.ch/saicm/SAICM%20texts/SAICM%20documents.htm>

En outre, la SAICM évalue les méfaits potentiels des substances présentes dans les produits chimiques sur la santé et sur l'environnement. Elle fait état de l'urgente nécessité d'interdire les produits de consommation dont les composants chimiques peuvent être à l'origine des effets néfastes sur la santé humaine suite à une exposition. La SAICM aborde également la question relative à la gestion écologiquement saine des déchets domestiques et industriels, ceci en raison du fait que la plupart des produits de consommation modernes contiennent des composants chimiques tels que les polymères (plastiques), les additifs, les adhésifs, les teintures ou encore les métaux toxiques. Une fois que ces produits deviennent des déchets, ces composants peuvent contribuer à une

grosse pollution toxique si ces déchets en question ne sont pas gérés de façon appropriée.

La SAICM englobe l'ensemble des aspects de la sécurité chimique, notamment les aspects environnementaux, économiques, sociaux, professionnels de même que la question de la santé humaine. Elle constitue une initiative ambitieuse de grande envergure menée à l'échelle mondiale.

### **Les objectifs de la SAICM**

L'objectif majeur de la SAICM est d'aboutir à une gestion écologiquement saine des produits chimiques le long de leur cycle de vie de telle sorte que d'ici à l'horizon 2020 ces produits soient fabriqués et utilisés de façon à réduire et à terme éliminer leurs méfaits sur la santé humaine et sur l'environnement. Pour réaliser cet objectif, la SAICM établit cinq objectifs secondaires sous ces appellations :

Réduction des risques

Savoir et information

Gouvernance

Renforcement de capacités et coopération technique

Trafic illicite international

### **Les Objectifs des stratégies de réduction des risques de la SAICM**

Dans le jargon de la SAICM, toutes les activités visant à protéger la santé humaine et l'environnement d'une exposition aux produits chimiques sont appelées "activités de réduction des risques". Elles visent les points suivants :

Lorsque la société prend des décisions relatives aux produits chimiques potentiellement dangereux, elle se doit de prendre en compte et de préserver les besoins des populations et des écosystèmes, particulièrement ceux des populations les plus vulnérables ou les plus exposées.

Les stratégies de gestion des risques doivent être mises en œuvre de façon transparente, cohérente et efficace et doivent être basées sur une bonne compréhension des méfaits sur la santé humaine et sur l'environnement ainsi que sur une analyse socio-économique appropriée avec comme objectifs la prévention de la pollution, la réduction des risques et à terme leur élimination.

D'ici à l'horizon 2020, les substances chimiques qui posent un risque inacceptable et ingérable sur la santé humaine et sur l'environnement ne doivent plus être fabriquées. Les produits chimiques qui posent de tels risques ne



doivent plus être utilisés à ces fins.

Certains produits chimiques pourraient être prioritairement ciblés afin de voir si oui ou non ils posent des risques ingérables pour l'homme et pour l'environnement. Ces produits sont : les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives ; les produits chimiques cancérigènes ou mutagènes ou qui ont des effets néfastes sur les systèmes reproductif, endocrinien, immunitaire ou nerveux ; les POPs, le mercure ainsi que les autres produits chimiques sources de grande préoccupation ; les produits chimiques fabriqués et utilisés en grande quantité ; et autres produits chimiques sources de préoccupation au niveau national.

Les activités de réduction des risques doivent appliquer le principe de prévention et donner priorité à l'application des mesures préventives telles que la prévention de la pollution. Il est nécessaire d'élaborer, de promouvoir et de soutenir les alternatives écologiquement saines et plus propres, à savoir une production plus propre, la substitution appropriée des produits chimiques qui sont sources de préoccupation et la promotion des alternatives non-chimiques.

### **Accès aux connaissances et à l'information : objectifs**

La SAICM à travers ce volet prône les points suivants :

Il doit y avoir suffisamment d'informations et données sur les produits chimiques et sur leur gestion de manière à ce qu'ils soient évalués et gérés de façon écologiquement saine le long de leur cycle de vie.

Les données sur les produits chimiques doivent être disponibles, accessibles à tous les acteurs et disséminées dans toutes les langues appropriées. Ces données doivent fournir des informations sur le cycle de vie du produit : production, utilisation et destinée dans l'environnement. Elles doivent également fournir des informations appropriées sur les composants chimiques du produit. Ces données doivent être disponibles, faciles à exploiter, appropriées, accessibles à l'ensemble des acteurs et doivent répondre à leurs besoins. Elles doivent aborder la question relative aux méfaits des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement ; leurs propriétés intrinsèques, leurs utilisations potentielles ; les mesures et lois de protection de la santé humaine et de l'environnement.

Reconnaissant que les lois et réglementations nationales requièrent une certaine confidentialité quant aux informations industrielles et commerciales lorsqu'il s'agira de mettre les données à la disposition des acteurs, il faut néanmoins préciser que les informations sur la santé humaine et la sécurité de

l'environnement ne doivent en aucune manière être considérées comme confidentielles

Le rythme avec lequel les recherches scientifiques visant à identifier et à évaluer les effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement doit être accéléré. Il est nécessaire de mener des recherches et de mettre sur pied des technologies de contrôle des produits chimiques. Des recherches doivent également être menées pour la mise sur pied de produits chimiques plus sains, de technologies plus propres et pour la promotion d'alternatives non-chimiques.

Les informations et connaissances sur la SAICM doivent être développées tout en prenant en compte les impacts financiers et autres impacts actuels ou futurs sur le développement durable d'une gestion inappropriée des produits chimiques sources de préoccupation sur le plan mondial.

## **Les objectifs de Gouvernance de la SAICM**

Les objectifs de Gouvernance de la SAICM sont entre autres les points suivants :

Les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux qui sont mis en œuvre pour une gestion écologiquement saine des produits chimiques doivent être multisectoriels, cohérents, efficaces et transparents.

La gestion écologiquement saine des produits chimiques doit être promue au sein de chaque secteur gouvernemental. (les secteurs gouvernementaux sont entre autres les ministères de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture, du Travail, de l'Industrie et du Développement.) Les gouvernements doivent en plus instaurer des programmes intégrés pour une gestion écologiquement saine des produits chimiques auxquels participeront les différents secteurs concernés.

Les lois et réglementations nationales relatives à la gestion écologiquement saine des produits chimiques doivent être mises en œuvre et leur application effective. Les codes de conduite doivent être promus, y compris ceux sur la responsabilité sociale et environnementale des grosses firmes.

Les services des Douanes des différents pays doivent travailler en collaboration par l'échange d'informations pertinentes visant à lutter contre le trafic illicite international des produits chimiques dangereux.

Tous les secteurs de la société civile doivent participer de façon active et

significative aux processus de prise de décisions relatives aux lois et réglementations sur les produits chimiques, plus particulièrement les femmes, les travailleurs et les communautés indigènes. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent coopérer pour la réalisation d'un objectif commun qui est la gestion écologiquement saine des produits chimiques au niveau national, régional et mondial.

Les politiques relatives au commerce et à l'environnement doivent être complémentaires

## **Les objectifs de renforcement de capacités**

Les activités relatives au renforcement des capacités de la SAICM et la coopération technique visent entre autres les points suivant :

Les capacités des gouvernements nationaux en matière de gestion écologiquement saine des produits chimiques doivent être renforcées dans tous les pays, spécialement dans les pays en développement et ceux à économie en transition. Les stratégies durables de renforcement de capacités doivent être élaborées et mises en œuvre et la coopération entre les pays promue.

Le partenariat et les mécanismes de coopération technique doivent être établis ou renforcés notamment la mise en place d'une technologie appropriée et propre.

Les activités de renforcement de capacités pour une gestion écologiquement saine des produits chimiques doivent être incorporées et considérées comme prioritaires dans les stratégies de développement économique. La question du renforcement des capacités doit être abordée dans les stratégies nationales de développement durable, dans les programmes et stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que dans les stratégies d'assistance-pays. Les questions relatives aux produits chimiques doivent constituer et occuper une place importante dans la politique nationale.

Les pays en développement et ceux à économie en transition doivent être assistés afin de leur permettre d'utiliser de façon appropriée les modèles déjà mis en place par d'autres pays et organisations internationales.

Les partenaires, organisations multilatérales et autres acteurs doivent être sensibilisés sur la pertinence et l'importance de la question de la sécurité chimique afin de réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

## **Les Objectifs de la SAICM dans le cadre de la lutte contre le Trafic illicite international**

Les objectifs de la SAICM dans le cadre de la lutte contre le Trafic illicite international sont les suivants:

Le trafic illicite international des produits chimiques toxiques, dangereux, interdits ou strictement réglementés doit être interdit. Cela concerne les substances dans lesquelles sont présents ces produits chimiques ; leurs mélanges et composants ainsi que leurs déchets.

La mise en œuvre au niveau local ou régional des mécanismes établis dans le cadre des accords multilatéraux existants relatifs à la prévention du trafic illicite international doit être renforcée.

Les capacités des pays en développement ainsi que ceux des pays à économie en transition doivent être renforcées afin de leur permettre de prévenir et de lutter de façon plus efficace contre le trafic illicite international. Il faut également promouvoir le partage d'informations dans ce domaine.

## **Les questions financières de la SAICM**

Une bonne mise en œuvre des résolutions de la conférence internationale sur la gestion des produits chimiques tenue à Dubaï passe par la mobilisation des fonds déjà disponibles et la mobilisation de nouvelles sources de financements afin de permettre aux pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés et les petits états insulaires en développement de progresser dans l'atteinte de leur objectif fixé à l'horizon 2020.

Au niveau national, les gouvernements des pays en développement et ceux à économie en transition sont invités à incorporer les objectifs de la SAICM dans les programmes, plans et stratégies nationaux. Les lois, politiques et réglementations existantes doivent être évaluées afin d'identifier les changements qui s'imposent pour progresser dans l'atteinte des objectifs de la SAICM, y compris l'évaluation des besoins financiers. Les gouvernements doivent évaluer et si possible adopter les politiques appropriées, notamment celles relatives à la mise en œuvre de mécanismes économiques afin de contribuer à couvrir les coûts inhérents à une gestion écologiquement saine des produits chimiques notamment la prise en compte des instruments destinés à internaliser les coûts externes de l'utilisation des produits chimiques.

La mise en œuvre de la SAICM doit être incorporée dans les objectifs de coopération multilatérale et bilatérale d'aide au développement. Les pays en développement pourraient incorporer les objectifs de la SAICM dans les documents nationaux appropriés considérés prioritaires ou ayant une influence dans le cadre de la coopération d'aide au développement. En répondant à toutes ces requêtes, les partenaires doivent reconnaître que l'atteinte des objectifs de la SAICM est prépondérante dans le cadre de la coopération bilatérale des agences d'aide qui promeuvent le développement durable.

Les agences spécialisées des Nations Unies, les institutions financières, les programmes et autres organisations intergouvernementales sont invités à incorporer les objectifs de la SAICM dans leurs activités.

Dans le but de soutenir les activités de renforcement de capacités pour l'atteinte des objectifs de la SAICM, il a été mis en place un Programme de Démarrage Rapide avec un micro financement sur une durée limitée et sur une base volontaire. La coopération multilatérale et bilatérale ainsi que d'autres formes de coopération ne sont pas à exclure dans le cadre de ce programme ;

## **Mettre en œuvre la SAICM et faire le point sur les progrès qui ont été faits**

La conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a établi un cadre institutionnel dans le but de soutenir la mise en œuvre de la SAICM et d'évaluer les progrès qui ont été faits. Les participants à cette conférence se sont mis d'accord sur les points suivants :

La mise en œuvre de la SAICM pourrait démarrer avec une phase préparatoire sur comment renforcer les capacités des gouvernements dans ce domaine. Cela pourrait se faire à travers la mise sur pied-avec la participation effective des différents acteurs – d'un Plan National de Mise en œuvre (PNM) de la SAICM. Le Plan de Mise en œuvre doit prendre en compte la législation nationale existante, les profils nationaux, les plans d'action, les initiatives des acteurs, les insuffisances, les priorités et les besoins. Les Plans régionaux de Mise en œuvre de la SAICM pourraient également être élaborés. Les phases ultérieures de mise en œuvre doivent mettre l'accent sur la mise en œuvre des plans d'action spécifiques.

Les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les acteurs du secteur privé sont invités à soutenir ces activités et à élaborer leurs propres plans d'action. Les partenariats scellés entre les différents acteurs doivent se poursuivre afin de promouvoir et soutenir la mise en œuvre de la SAICM.

Chaque gouvernement doit prendre des dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la SAICM sur la base d'une consultation interministérielle ou interinstitutionnelle de façon à ce que tous les intérêts nationaux et ceux des acteurs soient représentés et tous les secteurs d'importance abordés. Dans le but de faciliter la communication au niveau national et international, chaque gouvernement doit désigner un point focal national pour la mise en œuvre de la SAICM qui aura pour tâche de faciliter la communication sur les différentes questions inhérentes à la SAICM, notamment de lancer les invitations à l'occasion des réunions et de vulgariser de façon appropriée les informations.

L'ICCM se réunira périodiquement et se chargera d'examiner toutes les questions relatives à la SAICM. Elle se chargera de recevoir les rapports de progrès rédigés par les différents acteurs et d'évaluer le niveau de mise en œuvre afin de voir les progrès qui ont été faits dans le sens de la réalisation de l'objectif fixé à 2020. Elle se chargera de prendre des décisions stratégiques, de dresser un emploi du temps, de voir les activités prioritaires et d'assurer la mise à jour dans le cadre de ladite approche si besoin est. L'ICCM se chargera d'évaluer les performances enregistrées sur le financement de la SAICM et œuvrera dans le but de s'assurer que les ressources financières et techniques nécessaires à une bonne mise en œuvre sont disponibles. Elle promeut la participation de l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre de l'Approche Stratégique. Les sessions de la SAICM se tiendront en 2009, 2012, 2015 et 2020 à moins que la conférence n'en décide autrement.

Entre les différentes réunions de l'ICCM, le programme de mise en œuvre de la SAICM se fera à travers l'adoption des méthodes et la tenue de sessions multipartites et multisectorielles. Les réunions régionales de la SAICM se tiendront dans le but de faciliter la mise en œuvre des activités, de mieux préparer les réunions futures de l'ICCM et de faciliter l'échange d'informations et d'expertise sur la gestion des produits chimiques. Ces réunions permettront d'évaluer les progrès qui ont été faits dans le cadre de la mise en œuvre de la SAICM dans toutes les régions ; de fournir des directives au niveau régional sur la mise en œuvre de la SAICM et de les élargir à l'ensemble des acteurs ; d'initier des discussions techniques et stratégiques et enfin de procéder à l'échange d'informations.

La mise en œuvre de la SAICM dépendra en grande partie des activités des organisations intergouvernementales, particulièrement des sept organisations membres et des deux organisations qui participent en tant qu'observateurs à l'IOMC (Programme interorganisationnel pour la gestion écologiquement saine des produits chimiques. Les membres de l'IOMC sont : la FAO, l'Organisation International du Travail (OIT) ; l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) ; le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ; l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; les deux organisations y participant en tant qu'observateurs sont le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et la Banque Mondiale.

Le Secrétariat de la SAICM, basé au siège du PNUE à Genève se chargera de faciliter l'organisation des réunions de l'ICCM et des travaux intersessions de la SAICM, notamment ses réunions régionales. Le Secrétariat mènera ses activités en se basant sur une participation multipartite maximale et se chargera de disséminer les rapports et les recommandations de l'ICCM. Il se chargera également de promouvoir la création et le maintien d'un réseau d'acteurs de la

SAICM au niveau national, régional et international.

## **Le Plan Global d'Action de la SAICM (PGA)**

LE Plan Global d'Action (PGA) de la SAICM est un document qui renferme des directives visant à spécifier les activités que les acteurs doivent initier dans le cadre de la mise en œuvre de ladite approche. Il constitue en lui-même un outil de travail susceptible d'être amélioré à l'avenir en vue d'aborder les besoins actuels et futurs.

Le Plan Global d'Action inclut une matrice qui énumère les trente six domaines d'activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la SAICM. Pour chaque domaine d'activités, le PGA se chargera non seulement d'identifier un certain nombre d'activités spécifiques mais également de dresser une liste d'acteurs, d'objectifs, d'établir un emploi du temps, de définir les indicateurs de progrès et les aspects de mise en œuvre. Au total, la matrice du PGA identifie 273 activités proposées pour mener à bien la SAICM.

Il est difficile de résumer la liste complète des 273 activités du PGA de la SAICM. Les activités énumérées ci- bas et entrant dans le cadre du PGA pourraient être d'intérêt pour certaines ONG et Organisations de la Société Civile. Ces activités consistent à :

Encourager la pleine mise en œuvre du Code de Conduite International de la FAO sur la Distribution et l'Utilisation des Pesticides.

De prendre des décisions relatives aux pesticides hautement toxiques sur la base d'une évaluation des risques intrinsèques de ces substances sur la santé humaine et sur l'environnement et des effets néfastes suite aux expositions anticipées au niveau local.

Mettre sur pied des stratégies intégrées et écologiquement saines pour la gestion des déprédateurs et des vecteurs de maladies contagieuses.

Encourager les industries à volontairement procéder au retrait des pesticides hautement toxiques qui sont dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement et dont l'utilisation ne peut se faire de façon saine et adéquate en raison des conditions qui prévalent dans la région.

Identifier les sites et points chauds contaminés et élaborer des plans de réhabilitation des sites contaminés en vue de réduire les risques sur la santé des populations et sur l'environnement.

Faciliter l'identification et l'élimination des stocks de pesticides obsolètes et autres produits chimiques (plus particulièrement les PCB).

Donner priorité à l'évaluation et aux études sur les produits chimiques qui posent des risques inacceptables et autrement ingérables pour la santé humaine et pour l'environnement.

Promouvoir la réduction des risques sur la santé humaine et sur l'environnement émanant du plomb, du mercure et du cadmium; prendre en considération le large éventail d'options pour une action contre le mercure, notamment la possibilité de mettre en place un instrument juridiquement contraignant, de créer des partenariats et d'initier des actions dans ce sens.

Établir et mettre en œuvre les plans d'action nationaux pour une réduction de la production des déchets et leur élimination.

Promouvoir les programmes Safe Work (Santé au Travail) de l'Organisation Mondiale du Travail (OMT) au niveau national et la ratification et mise en œuvre de des conventions 170, 174 et 184 de l'OMT.<sup>30</sup>

Reconnaitre le droit des employés au refus de travailler dans un environnement jugé dangereux si on ne leur fournit pas les informations exactes sur les produits chimiques auxquels ils sont exposés dans les lieux de travail ainsi que sur les différentes méthodes qu'ils pourraient utiliser pour se protéger des méfaits de ces substances.

Promouvoir l'éducation et la formation des enfants en matière de sécurité chimique. .

Mettre en place un cadre nécessaire à la création de registres nationaux d'émissions et de transferts de polluants (PRTRs)

Renforcer les capacités des ONG, de la société civile et des communautés dans les pays en développement afin de faciliter leur participation et de les encourager à honorer leurs engagements dans les différents programmes.

Renforcer les politiques, lois et réglementations sur les produits chimiques et promouvoir et assurer leur application.

Inclure les représentants de la société civile dans les comités gouvernementaux qui se chargent de formuler, mener à bien et surveiller les plans nationaux de mise en œuvre de la SAICM.

<sup>30</sup> Le Programme SafeWork (Santé au Travail) de l'OMT aborde la question de la sécurité et de la santé au travail ainsi celle relative à l'environnement. Il est disponible en Français, Anglais et en Espagnol sur: <http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/intro/>

La Convention 170 de l'OMT aborde l'utilisation des produits chimiques au travail et est disponible sur :



<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/cis/products/safetytm/c170.htm>:

la Convention 174 de l'OMT aborde la prévention des accidents industriels majeurs est disponible et est disponible sur:

[http://www.ilo.org/public/english/region/asro/beijing/download/speech/ct\\_28apr06.pdf](http://www.ilo.org/public/english/region/asro/beijing/download/speech/ct_28apr06.pdf)

la Convention 184 aborde la question de la sécurité et de la santé dans l'agriculture et est disponible sur :

<http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc89/pdf/c184.pdf>

Mettre en œuvre les programmes de renforcement de capacités sur la réduction des déchets et ceux visant à rendre plus efficaces certains programmes notamment ceux promouvant le concept de déchets niveau zéro, la prévention de la production des déchets, la substitution des produits chimiques toxiques et la réduction de leur usage en vue de réduire la quantité et le niveau de toxicité des substances éliminées.

## **La SAICM en temps qu'outil d'action**

Au moment où se faisait l'avant-projet de la SAICM, Les ONG sanitaires et environnementales de toutes les régions du monde ont été invitées à participer ; à activement jouer un rôle ; et à influencer de tout leur poids sur ladite approche. Les ONG participantes n'ont cependant pas été en mesure d'obtenir satisfaction sur la totalité des points qui ont été soulevés. En effet, à l'approche de la clôture de la session, quelques gouvernements se sont rétractés et ont pris à contre pied bon nombre de résolutions qu'ils avaient déjà prises et qui n'ont pas été du goût des associations des grosses corporations industrielles agrochimiques. Des négociations houleuses s'ensuivirent et quelques parties du texte final de la SAICM furent modifiées et affaiblies. Néanmoins à la fin de la session, les ONG sanitaires et environnementales ainsi que les syndicats ayant pris part à la phase préparatoire ont tous adhéré de façon consensuelle à la décision d'adopter la SAICM.

Ces ONG ont reconnu que le fait d'adopter la SAICM en dépit de ces insuffisances constitue une importante réalisation et un avancement à l'échelle mondiale. Les représentants de haut niveau de la plupart des gouvernements du monde ont à l'instar des autres secteurs de la société officiellement reconnu que la sécurité chimique constitue un objectif majeur dans le cadre de la lutte contre les méfaits des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement. Ils ont reconnu la nécessité de trouver au plus vite une solution à ce problème ; se sont engagés à œuvrer pour un véritable changement d'ici à l'horizon 2020 ; ont adopté des politiques et stratégies utiles ; ont élaboré des directives dans le but d'initier des actions dans ce sens ; et pour finir, ont mis en œuvre un certain nombre de dispositions pour la mise en œuvre de la SAICM dont une série de Conférences Internationales en vue d'évaluer les progrès réalisés et d'apporter des correctifs au besoin.

## **5. Comment la Société Civile peut-elle Contribuer à la Mise en Œuvre de la SAICM?**

L'adoption de la SAICM est un signe que la pollution chimique et l'exposition aux produits chimiques sont maintenant reconnues comme étant une partie importante du programme mondial pour l'environnement à l'instar d'autres questions tout aussi épineuses comme le changement climatique ou la destruction de la biodiversité. Les Organisations de la Société Civile de toutes les régions du monde ont réagi suite aux données de plus en plus nombreuses sur les méfaits des produits chimiques en initiant des actions et en mettant la pression sur les gouvernements pour que des solutions soient trouvées. L'adoption de la SAICM donne davantage d'ampleur et de crédibilité aux efforts consentis par la Société Civile. Elle permet également d'aider à créer les conditions permettant une plus grande visibilité des initiatives des Organisations de la Société Civile et une plus grande force d'application.

### **La Société Civile Contribue déjà à la Mise en Œuvre de la SAICM**

Plusieurs ONG et organisations de la société civile de la plupart des pays du monde contribuent déjà à la mise en œuvre de la SAICM sans pour autant le savoir :

#### **Les Politiques et Pratiques relatives aux produits chimiques.**

Les ONG dans beaucoup de pays du monde cherchent à réformer leurs politiques nationales, provinciales ainsi que les lois et réglementations relatives aux produits chimiques. Elles initient des campagnes dans le but de : mettre un terme aux pratiques polluantes des industries, d'amener les industries à adopter les Meilleures Pratiques Environnementales (MPE) et les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) ; de mettre en place des registres nationaux d'émissions et de transferts des polluants (PRTR) ; et de soutenir des programmes qui promeuvent la réduction de l'utilisation des produits toxiques et une production plus propre. Des campagnes actuellement menées pour la promotion d'une production plus propre mettent l'accent sur la présence des produits chimiques toxiques dans les jouets pour enfants, les produits cosmétiques et autres produits de consommation. Les ONG œuvrent également pour la promotion d'un transfert de technologies propre.

#### **Les pesticides.**

Plusieurs initiatives de la société civile sont en cours de réalisation en vue de mettre un terme à la mauvaise utilisation et à la dépendance aux pesticides dans l'agriculture ; promouvoir des approches écologiquement saines pour la promotion des pratiques de lutte intégrée des déprédateurs (LID) et des pratiques agro-écologiques ; créer des marchés de consommation pour la

commercialisation de produits bio. Dans les pays en développement où les lois et réglementations sur les pesticides sont inexistantes ou dont l'application laisse à désirer, des campagnes sont initiées par les ONG en vue d'une pleine mise en œuvre du **Code de Conduite de la FAO sur la Distribution et l'Utilisation des Pesticides**. En Afrique, en Europe de l'Est et dans les autres pays du monde, la société civile procède à l'identification et à la catégorisation des stocks de pesticides obsolètes et des points chauds toxiques ; exerce une pression sur les gouvernements et les agences internationales pour les pousser à initier des activités de nettoyage et d'élimination propres de ces stocks. Dans les pays frappés par le paludisme, les ONG travaillent dans le but de promouvoir de façon efficace l'adoption des mesures de contrôle anti -paludiques qui ne dépendent pas d'une utilisation continue du DDT dans le cadre de la lutte contre les vecteurs de maladies.

### **Les Traités Internationaux**

Les ONG de plusieurs pays jouent un rôle prépondérant dans l'adoption et la ratification des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm ; et actuellement, les ONG de plusieurs pays mènent des campagnes pour l'adoption d'un nouveau traité international en vue de trouver une solution aux sérieux problèmes émanant de l'exposition aux métaux lourds tels que le mercure, le plomb et le cadmium. La Convention de Stockholm contrôle présentement et cherche à éliminer les douze Polluants Organiques Persistants (POPs) présents sur la liste de la Convention. Ces POPs sont reconnus depuis des décennies comme étant hautement dangereux et ayant des effets néfastes sur l'environnement. Les scientifiques ont récemment identifié plusieurs autres POPs qui sont tout aussi dangereux que ceux figurant sur la liste des douze pesticides contrôlés par la Convention de Stockholm. Ces substances sont les suivantes : les ignifugeants bromés, certains produits chimiques fluorés ; le lindane et l'endosulfan ; ainsi que d'autres substances. Les ONG mènent des campagnes internationales en vue d'identifier et d'inclure sur la liste de la Convention d'autres pesticides jugés tout aussi dangereux afin qu'ils soient interdits ou strictement réglementés.

### **Le Bio-monitoring.**

Dans plusieurs pays, les ONG ont initié des projets visant à prélever des échantillons de sang humain qui feront l'objet d'une analyse pour voir s'ils renferment des produits toxiques. Les résultats seront publiés en vue de donner une plus grande visibilité au fait que tous les hommes transportent dans leurs tissus une quantité importante de différents produits chimiques toxiques. Ces initiatives mettent l'accent sur un certain nombre de substances sources de préoccupation telles que : les substances bioaccumulatives et toxiques (PBT) ; les substances très persistantes et très bioaccumulatives ; et

les produits chimiques cancérigènes or mutagènes ou qui affectent les systèmes reproductif, endocrinien immunitaire ou nerveux.

### **La Santé des Enfants.**

Les questions d'environnement et de santé des enfants sont de plus en plus importantes aux yeux des parents, des professionnels de la santé et autres, ceci en raison du fait que les chercheurs ont découvert que le foetus, les bébés et les jeunes enfants sont bien plus vulnérables aux effets néfastes des polluants toxiques. Les femmes exposées transmettent les polluants présents dans leur corps à leurs enfants avant la naissance ; et après la naissance par l'allaitement.<sup>31</sup> L'exposition prénatale des enfants aux produits chimiques est associée à de nombreux maladies et déficits dès le bas âge et plus tard dans leur vie. Dans certains cas, les femmes peuvent réduire elles-mêmes leur degré d'exposition aux produits chimiques et réduire également l'exposition de leurs enfants en changeant leur alimentation. Ceci ne fait néanmoins que réduire l'exposition. En conséquence, beaucoup ont initié des campagnes de plaidoyer dans le but de mettre un terme aux pratiques polluantes qui sont essentiellement à l'origine du problème.

### **L'élimination des déchets.**

L'élimination inappropriée des déchets, notamment le déversement, le brûlage des déchets à ciel ouvert ainsi que les méthodes d'incinération inadéquates constituent une autre source majeure de pollution. Ceci a amené les groupes communautaires de plusieurs pays du monde à s'opposer aux déversements des déchets et aux incinérateurs ; à s'opposer à la méthode d'incinération à ciel ouvert ; et à promouvoir les programmes de réduction des déchets, notamment en menant des campagnes efficaces sous le thème « *Déchets Zéro* ». Les ONG mènent également des campagnes à l'échelle mondiale en vue de dénoncer et de mettre un terme au transport en mer des déchets électroniques et autres déchets provenant des pays industrialisés vers les pays en développement et de combler les lacunes que traîne la Convention de Bâle et qui ont permis aux compagnies transportant ces déchets de justifier leurs pratiques malsaines par le fait qu'elles sont licites et constituent des formes légitimes de recyclage.

### **La Santé au Travail.**

Les syndicats et autres avocats qui se sont constitués pour la protection des travailleurs, agriculteurs, paysans ; pêcheurs et autres ont montré leur intérêt pour l'adoption de nouvelles lois et réglementations ainsi que des Conventions internationales et programmes relatifs aux produits chimiques en vue de les protéger contre les effets néfastes de l'exposition aux produits chimiques au travail. Ils se sont par la suite assuré qu'après leur adoption, ces réglementations, lois et Conventions sont appliquées et respectées.

31 Les médecins recommandent néanmoins aux femmes de continuer à nourrir leurs enfants au sein étant donné que le lait maternel renferme des propriétés bénéfiques et indispensables à la bonne croissance de l'enfant.

Les dispositions mentionnées plus haut ne représentent que quelques exemples des campagnes de soutien à la réalisation des objectifs en matière de sécurité chimique menées de par le monde. Chacune d'elles contribue à la mise en œuvre de la SAICM. Elles font toutes partie d'un ensemble d'initiatives cohérentes menées à l'échelle mondiale et contribuent à la réalisation d'un monde futur où l'exposition aux produits chimiques ne constitue plus une source majeure de problèmes pour la santé humaine et pour l'environnement. L'adoption de la SAICM conjuguée au fait que la communauté internationale reconnaît de plus en plus que la question de la sécurité chimique constitue un problème majeur au niveau international a permis de créer les conditions pouvant aider à généraliser et à intensifier ces campagnes ainsi que les initiatives des ONG et de la société civile allant dans le sens de l'atteinte des objectifs en matière de sécurité chimique.

## **La SAICM contribue à consolider les initiatives des ONG**

Dans la Déclaration de Dubaï, les gouvernements ont reconnu que les ONG sanitaires et environnementales, les syndicats et autres organisations de la Société Civile ont contribué de façon significative à la promotion de la sécurité chimique et ont fait part de leur désir de créer des partenariats avec la société civile dans le cadre de la mise en œuvre de la SAICM. Ceci rend les campagnes de plaidoyer de la société civile en soutien à l'atteinte des objectifs de la sécurité chimique moins controversées et plus conventionnelles qu'elles ne l'étaient par le passé. Avec la Déclaration de Dubaï, il devient plus difficile pour le Pollueur de nier l'existence d'un problème réel. Et dans certains pays où l'activisme de la société civile peut quelquefois s'avérer risqué, elle permet aux ONG d'identifier leur travail qui est en parfaite harmonie avec la politique déclarée par leurs gouvernements de mettre en œuvre l'approche stratégique et d'œuvrer pour la réalisation de l'objectif de la SAICM d'ici à 2020.

## **La Législation, les Lois et Réglementations nationales**

Même si l'activisme de la société civile peut contribuer à l'atteinte des objectifs de la SAICM, les gouvernements ont néanmoins la responsabilité de protéger les populations des effets néfastes des produits chimiques sur leur santé et les écosystèmes. Ceci requiert la création des infrastructures nationales de contrôle notamment d'un nombre suffisant de laboratoires, un personnel qualifié et une

autorité pour surveiller et faire appliquer efficacement les lois et règlements en matière de gestion des produits chimiques.

De nos jours, seuls quelques pays ont mis en place suffisamment de régimes nationaux de contrôle pouvant permettre d'atteindre l'objectif que se fixe la SAICM. De ce fait, l'un des objectifs majeurs des ONG et des organisations de la société civile qui désirent contribuer à la mise en œuvre de la SAICM sera d'œuvrer en vue de réformer les régimes nationaux de contrôle sur les produits chimiques.

## **La Législation REACH de l'Union Européenne**

La réforme des lois et règlements relatifs aux produits chimiques est bel et bien engagée dans les pays de l'Union Européenne, en l'occurrence la Norvège et la Suisse ; Dans ces pays, (comme décrit plus haut), la société civile a initié avec succès des campagnes pour l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle législation sur le contrôle des produits chimiques appelée REACH qui est déjà entrée en vigueur. Le préambule de la législation REACH déclare que l'Union Européenne vise à réaliser l'objectif fixé à l'horizon 2020 et que cette législation a été adoptée en vue de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Sous la Législation REACH, les fabricants et importateurs de produits chimiques qui désirent commercialiser un produit destiné à l'utilisation au sein de l'Union Européenne seront dans beaucoup de cas <sup>32</sup> tenus au préalable de fournir et de mettre à la disposition des autorités compétentes des données complètes sur les propriétés des produits chimiques notamment des informations sur les risques qu'ils renferment. Ils seront également tenus de mettre à la disposition de ces autorités des informations sur l'utilisation de ces produits ainsi que des informations sur comment les utiliser de façon saine. Pour certains produits chimiques renfermant des risques pour l'homme et pour l'environnement, une autorisation spécifique d'utilisation sera également fournie. Cette autorisation ne sera fournie qu'aux entreprises qui seront en mesure de démontrer que ces risques peuvent être contrôlés de façon appropriée, au cas où les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques, et si aucune substance ou technologie alternative appropriée n'est disponible.\*

32 Les conditions d'inscription à la législation REACH s'appliqueront aux substances fabriquées et importées en quantités supérieures à une tonne par an par fabricant ou importateur. De plus, seul un nombre limité de données sur les propriétés des produits chimiques sera requis pour les substances fabriquées ou importées en quantités allant d'une à dix tonnes.

\*la mise en œuvre de la législation REACH ne se fera pas avant longtemps, donc il est pour l'instant impossible de porter un jugement final sur cette nouvelle loi et sur comment elle doit être appliquée. En outre, les réformes apportées à la

législation REACH ne s'étendent ni au contrôle des pesticides et des métaux lourds ; ni au contrôle de la pollution industrielle, ni n'assurent la promotion de pratiques propres de gestion des déchets. Cependant, la plupart des ONG sanitaires et environnementales ainsi que les organisations de la société civile spécialisées dans la gestion des produits chimiques considèrent le REACH comme étant une véritable percée et est une législation importante que les autres pays du monde doivent imiter.

## **Les principes fondamentaux autour desquels s'articule la Législation REACH**

La REACH est un ensemble de mesures spécifiques législatives complexes destinée à être appliquées dans les pays de l'Union Européenne. Elle fournit un bon modèle pour les pays industrialisés mais requiert un certain niveau de développement et la création d'un certain nombre d'infrastructures qui n'existent généralement pas dans les pays les moins industrialisés ou les moins riches. Néanmoins, les principes fondamentaux autour desquels s'articule la législation REACH devront généralement s'appliquer aux pays à tous les niveaux de développement.

Avant la Législation REACH, il n'existait que peu sinon aucune donnée sur les impacts potentiels sur la santé humaine des produits chimiques actuellement utilisés. Sous cette législation, les fabricants ou importateurs de produits chimiques désireux de continuer à commercialiser un produit chimique sur le marché Européen en quantités supérieures à une tonne par an doivent au préalable fournir et mettre à la disposition des organismes de contrôle et des utilisateurs des données et informations complètes sur le produit. Cette disposition a permis de mettre en place un nouveau principe quelquefois appelé : *Pas de Données, pas de Marché*.

Sous la Législation REACH, les données relatives aux impacts des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement doivent être accessibles non seulement aux gouvernements mais également au grand public. Cette disposition a permis de mettre en place un principe que la société civile a toujours considéré comme très important : *le Droit de Savoir*.

La législation REACH lance également un appel pour un remplacement progressif des produits chimiques les plus dangereux dès que des alternatives appropriées seront identifiées. Cette initiative sera de nature à motiver les compagnies qui sont en mesure de placer sur le marché des alternatives plus saines ; Elle peut éventuellement aboutir à une interdiction et élimination progressive des produits chimiques dangereux une fois que des alternatives plus saines sont découvertes. Cette approche a pour nom : *le Principe de Substitution*.

La législation REACH exige que les fabricants, importateurs et utilisateurs en aval s'assurent que les produits chimiques qu'ils fabriquent, commercialisent ou utilisent n'ont aucun méfait ni sur la santé humaine ni sur l'environnement. Ces dispositions ont donné naissance à ce qu'on appelle : *le Principe de Prévention*

Ces quatre principes: 1) Pas de Données, Pas de Marché ; 2) le Droit de Savoir ; 3) le Principe de Substitution ; 4) le Principe de Prévention ; constituent un important point de démarrage pour les ONG qui travaillent en vue de réformer la législation et les réglementations nationales sur la gestion des produits chimiques

Les données et informations sur les produits chimiques produites par la législation REACH seront disponibles et accessibles à tous les organismes de contrôle de tous les pays. L'incorporation du principe de Substitution dans les lois nationales permet aux pays de réglementer l'utilisation d'un produit chimique dangereux ou d'interdire son importation ou sa fabrication lorsque des méthodes alternatives sont disponibles. Ce principe permet de retirer progressivement du marché les produits chimiques dont la gestion par les utilisateurs est particulièrement difficile. Cette approche réduit la charge des organismes nationaux de contrôle. Avec le principe de Substitution, la responsabilité d'informer l'utilisateur final sur comment un produit chimique doit être utilisé de façon saine incombe au fabricant ou à l'importateur. L'inclusion du Principe de Prévention dans la législation nationale permet aux organismes de contrôle de mener des actions préventives au besoin.

La législation REACH est un exemple utile pouvant servir de modèle aux ONG dans leur désir de réformer les politiques, lois et réglementations relatives aux produits chimiques en vue d'aider leur pays à progresser dans l'atteinte de l'objectif de la SAICM fixé à l'horizon 2020. Les autres principes reconnus au niveau international tels que le Principe du *Pollueur Payeur* et le droit à la réparation et à la compensation des victimes sont également très utiles.



## **6. l'Assistance Technique et Financière pour la Mise en Œuvre de la SAICM**

Les ONG, plus particulièrement celles des pays en développement ou à économie en transition ont compris que le fait de réformer les politiques, lois et réglementations nationales relatives aux produits chimiques ne suffira pas pour atteindre les objectifs de la SAICM. Les lois et réglementations ont au meilleur des cas un impact limité en l'absence d'infrastructures nécessaires à une bonne gestion des produits chimiques, notamment la mise sur pied de mécanismes adéquats d'application et de monitoring. Par ailleurs, pour réaliser la sécurité chimique, il est nécessaire de faire des investissements pour l'acquisition et la mise sur pied de technologies plus propres, des produits et pratiques plus sains et pour la réhabilitation des sites contaminés. Plusieurs pays en développement, spécialement les pays les moins avancés et les petits états insulaires en développement n'ont pas les capacités de générer au niveau interne les ressources nécessaires pour créer et assurer le maintien des infrastructures de gestion des produits chimiques et de faire les investissements nécessaires pour l'acquisition des technologies idoines et du savoir-faire.

Ces pays auront besoin d'une assistance technique et financière externe s'ils veulent mettre en œuvre de façon appropriée la SAICM. Pour cela, les ONG qui se sont impliquées dans la question de la sécurité chimique doivent œuvrer en vue d'élargir le pool des ressources financières et techniques disponibles pour ces pays en développement qui en ont grandement besoin pour progresser dans leur volonté d'atteindre les objectifs de la SAICM.

### **La Sécurité Chimique et le Développement Durable**

Jusque là, les sources d'assistance financière et technique mobilisées en soutien à la réalisation des objectifs de la SAICM sont très limitées et difficiles à obtenir. Les agences internationales d'assistance au développement et les gouvernements ont tendance à percevoir la question de la sécurité chimique comme étant un luxe que les pays en développement ne peuvent se permettre. L'adoption de l'Approche Stratégique, même si cela ne résout pas le problème fournit un cadre pouvant permettre de trouver des solutions. La première phrase notoire de la Déclaration de la SAICM stipule que :

*« La gestion écologiquement saine des produits chimiques est essentielle si nous voulons atteindre le développement durable qui passe par l'éradication de la pauvreté et des maladies, une meilleure santé des populations et un environnement plus sain, l'amélioration et le maintien du niveau de vie dans les pays à tous les niveaux de développement »*

En adoptant la SAICM, les gouvernements ont reconnu que la promotion de la sécurité chimique doit constituer un élément essentiel dans le programme de développement durable. Les maladies et troubles comportementaux suite à l'exposition aux produits chimiques font non seulement ravage chez l'homme mais retardent également la productivité économique et constituent un fardeau supplémentaire pour le moins coûteux qui gangrènent les systèmes de santé et d'éducation des différents pays. Le manque de capacités des pays à gérer les produits chimiques peut devenir une barrière au développement économique et aux initiatives et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

La Stratégie de Politique Générale de la SAICM lance un appel pour l'inclusion des objectifs de l'approche stratégique dans les programmes de coopération multilatérale et bilatérale d'assistance au développement. Elle lance un appel aux pays en développement afin qu'ils incorporent les objectifs de la SAICM dans les documents nationaux qui influent le plus sur les décisions prises par les agences d'assistance au développement. Elle exhorte les partenaires à reconnaître les objectifs de la SAICM comme étant un élément important de coopération bilatérale d'assistance au développement. Une fois mise en œuvre, la SAICM permettra d'accroître le pool des ressources mises à la disposition des pays en développement désireux d'améliorer leurs systèmes de contrôle et de gestion des produits chimiques ; et ceux désireux également de passer aux industries et technologies plus propres.

Deux mois après l'adoption de l'Approche Stratégique, une réunion à laquelle ont pris part les Ministres du Développement et ceux de l'Environnement des pays hautement industrialisés s'est tenue à Paris. A l'occasion de cette réunion une nouvelle politique appelée « Cadre pour une Action Commune autour des Objectifs Partagés »<sup>33</sup> a été adoptée. Durant les réunions antérieures, les Ministres du Développement ont reconnu que des questions telles que le changement climatique, la désertification et la perte de la biodiversité méritent l'attention et le soutien des agences d'aide au développement. En Avril 2006, ils reconnurent pour la première fois que la *gestion des produits chimiques* constitue également une question environnementale qui doit davantage mériter de considération et être incorporée dans les plans et politiques de développement locaux.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a apporté une réponse à la SAICM en l'intégrant dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement et en créant un *Toolkit pour l'Incorporation de la Gestion Ecologiquement Saine des Produits Chimiques dans leurs Plans et Politiques relatifs aux OMD*.<sup>34</sup>

## Les Initiatives des ONG

Les ONG doivent travailler pour une plus grande conscientisation du public sur le fait que la sécurité chimique est essentielle pour atteindre le développement durable et réaliser les objectifs de réduction de la pauvreté. Dans les pays en développement, elles pourraient inciter les gouvernements à incorporer les objectifs de la SAICM dans leurs programmes d'assistance et pourraient se charger d'évaluer la capacité des agences d'aide au développement à répondre à de telles attentes.

Les ONG peuvent en outre promouvoir la mise en place d'un mécanisme financier pour la mise en œuvre de la SAICM qui va au-delà du Programme de Démarrage Rapide qui est programme modeste, limité dans le temps qui n'a jamais été conçu pour fournir les ressources nécessaires pour une mise en œuvre efficace dans plusieurs pays en développement. Depuis le démarrage des phases préparatoires, ces pays demandent la mise en place d'un mécanisme financier qui s'inscrit en ligne droite avec la SAICM. Cette requête de la part des pays en développement a été bien prise en considération par les gouvernements parties.

Il est initialement prévu qu'un tel mécanisme générerait des fonds supplémentaires dans l'ordre de \$50-100 millions par an. Ces fonds vont en priorité aux pays les moins avancés, aux petits états insulaires en développement et aux pays les moins industrialisés. Les pays récipiendaires seront ceux qui ne sont pas en mesure de générer les ressources nécessaires au niveau interne pouvant permettre de : mettre en place des infrastructures efficaces pour le contrôle, la surveillance et l'application des politiques relatives à la gestion des produits chimiques ; d'éliminer les points chauds existants ; et de réussir la transition vers des produits et procédés plus propres. Une des approches consistera à poursuivre l'adoption d'un nouveau point focal du FEM qui mettra l'accent sur la gestion écologiquement saine des produits chimiques. Cependant, si quelques grands pays partenaires continuent d'opposer un veto à cette approche, il sera nécessaire de scruter et essayer de mettre en place d'autres mécanismes.

L'adoption de la SAICM offre de nouvelles possibilités pour la mobilisation des fonds d'aide au développement devant être utilisés en soutien à la réalisation des objectifs d'une gestion écologiquement saine des produits chimiques ; elle crée également un débat international sur la possibilité de mettre en place un mécanisme financier international à cet effet notamment un Point Focal du FEM ou son équivalent. Malheureusement, ces nouvelles possibilités n'ont pas encore été suffisamment matérialisées au point de permettre de mener des initiatives efficaces en vue de mettre en œuvre la SAICM et de réaliser ses objectifs à l'échelle mondiale. Pour cela, les ONG de toutes les régions devront continuer à

mener leurs activités de sensibilisation sur ces manquements, et aider à l'acquisition de fonds supplémentaires et à la mise à disposition de ces fonds pour la mise en œuvre de la SAICM.

33 La Déclaration de politique adoptée par la réunion ministérielle du Comité d'aide au développement de l'OCDE et du Comité de l'OCDE chargé des questions environnementales sont disponibles sur: <http://www.oecd.org/dataoecd/44/27/36427017.pdf>

34 Voir <http://www.undp.org/chemicals/Documents/UNDP%20toolkit%20-%20Mainstreaming%20the%20Sound%20Management%20of%20Chemicals%20-%20.pdf>

## 7. Conclusion

L'adoption de la SAICM offre une opportunité aux organisations de la société civile d'initier et de consolider leur mouvement qui a pour but de prévenir les méfaits sur la santé humaine et sur les écosystèmes d'une exposition aux produits chimiques et autres substances.

La première fois que la législation a fait l'objet d'un débat au sein du Parlement Européen, Inger Schörling, Membre de Parlement et un des premiers Concepteurs de ladite législation a publié un guide intitulé : *REACH –The Only Planet Guide to the Secrets of Chemicals Policy in the EU. What Happened and Why ?*<sup>35</sup> Ce Guide a contribué à mobiliser la société civile à travers le continent Européen afin qu'elle mette la pression sur les gouvernements en vue de l'adoption de la SAICM. Dans le Guide, Schörling s'est exprimée sur l'importance d'une réforme des politiques relatives aux produits chimiques.

*« La terre est connue comme étant la seule planète où l'homme peut vivre. Nous y vivons avec d'autres créatures vivantes. Elle est notre maison et celle des millions et des millions de générations à venir. La survie de nous tous ainsi que de ceux qui ne sont pas encore nés dépend de la qualité de l'écosystème mondial qui est un système fermé. Si nous courons le risque de le perturber ou de le détruire, ce sont nos propres vies que nous menaçons. »*

L'adoption de l'Approche Stratégique à l'occasion de la Conférence Intergouvernementale tenue à Dubaï vient en prélude aux différentes initiatives visant à réformer les politiques et pratiques relatives aux produits chimiques dans tous les pays du monde. La réussite résidera dans la capacité des organisations de la société civile à relever le défi, à saisir cette opportunité et à apporter un réel changement aux politiques actuelles.

## **Epilogue: Le Global Civil Society SAICM Outreach Campaign (GCSOC) (Campagne Internationale d'information de la Société Civile sur la SAICM)**

En Janvier 2008, les représentants de six réseaux internationaux D'ONG <sup>36</sup> ont tenu une Réunion de Planification à Toronto et ont conjointement lancé une Campagne Internationale intitulée *Global SAICM Outreach Campaign* dans le but d'informer les ONG et les Organisations de la Société Civile (OSC) de toutes les régions sur la SAICM et de les encourager à contribuer à leur façon à sa mise en œuvre de leurs pays respectifs. Le texte de la *Déclaration Commune des ONG et des OSC* sur la SAICM a également été adopté à l'occasion de cette réunion.

Les ONG et les Organisations de la Société Civile de tous les pays sont invitées à examiner la Déclaration Commune et éventuellement à l'endosser. Le but est d'obtenir au moins 1000 endossements de la part des ONG et OSC dans au moins 80 pays. Cette brochure a été produite dans le cadre de cette campagne et en est une partie intégrante.

Pour de plus amples informations sur cette campagne, veuillez consulter [www.ipen.org/campaign](http://www.ipen.org/campaign). La Déclaration Commune ainsi que le formulaire d'endossement est téléchargeable en sept langues : Arabe, Chinois, Anglais, Français, Allemand, Russe et Espagnol.

36 Les réseaux internationaux d'ONG ayant pris part à la réunion de planification sont les suivants: Health Care Without Harm (HCWH); the International POPs Elimination Network (IPEN); International Society of Doctors for the Environment, (ISDE); Women in Europe for a Common Future (WECF); and the World Federation of Public Health Associations (WFPHA).

# Déclaration commune des ONG/OSC sur la SAICM (approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques)<sup>1</sup>

« Reconnaissant qu'il est nécessaire d'apporter des changements fondamentaux dans la gestion des produits chimiques au sein des sociétés.<sup>2</sup> les Ministres de l'Environnement, les Ministres de la Santé et les autres délégués issus de 100 gouvernements, les représentants de la Société Civile et le secteur privé ont déclaré le 6 Février 2006 à Dubaï que « l'environnement mondial continue d'être affecté par la mauvaise qualité de l'air, de l'eau et la contamination des terres affectant au passage la santé et le bien-être des millions et des millions de personnes ». <sup>3</sup>Ils ont ainsi adopté la SAICM (approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques), un plan d'action initié à l'échelle mondiale ayant pour but « de parvenir à une gestion saine des produits chimiques durant leur cycle de vie afin que d'ici à l'horizon 2020, ces produits chimiques soient utilisés et produits de façon à ce que leurs effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement soient considérablement réduits. »<sup>4</sup>

1. La SAICM aborde la question des produits chimiques agricoles et industriels; couvre toutes les étapes du cycle de vie du produit, c'est - à - dire de sa production à son élimination en passant par sa vie utile, les substances chimiques présentes dans les produits et celles présentes dans les déchets.

Nous, soussignés (Nom de l'organisation), une Organisation de la Société Civile nous joignons à cette initiative mondiale dans le but d'oeuvrer pour un futur où l'exposition aux produits chimiques toxiques ne constituera plus une source de problème pour la santé humaine et pour l'environnement.

Avec la SAICM, nous sommes tombés d'accord sur :

- 1 La nécessité de mener une action pour "prévenir et empêcher les effets néfastes des produits chimiques sur la santé des enfants, des femmes enceintes, des populations fertiles, des personnes âgées, des populations démunies, des travailleurs, des autres groupes vulnérables ainsi que sur les environnements sensibles »<sup>5</sup>
- 2 La nécessité « d'appliquer le principe de prévention » <sup>6</sup> et de « prioriser l'application des mesures préventives telles que la prévention de la pollution.»
- 3 La nécessité d'aborder les questions relatives au "manque de moyens des pays en développement et ceux à économie en transition dans la gestion des produits chimiques, à la dépendance aux pesticides dans l'agriculture, à l'exposition des travailleurs aux produits chimiques dangereux et à la

préoccupation concernant les effets à long- terme des produits chimiques aussi bien sur la santé humaine que sur l'environnement.<sup>8</sup>

- 4 L'engagement des parties à « promouvoir et à soutenir le développement et la mise en œuvre des solutions alternatives écologiquement rationnelles et plus saines, notamment une production plus propre, un remplacement approprié des produits chimiques sources de préoccupation et la promotion des alternatives non -chimiques.»<sup>9</sup>
- 5 La nécessité de promouvoir « un transfert approprié de techniques plus propres et plus saines »<sup>10</sup> et de lancer un appel aux partenaires pour une mise à disposition des ressources existantes ainsi que des nouvelles ressources pour permettre aux acteurs de mener à bien leurs activités.»<sup>11</sup>
- 6 La nécessité de promouvoir pour l'ensemble des acteurs “le renforcement des capacités, l'éducation, la formation et l'échange d'informations sur la question relative à la question des produits chimiques.”<sup>12</sup>
- 7 Le fait qu'une gestion saine des produits chimiques est essentielle si nous voulons parvenir à un développement durable qui passe forcément par l'éradication de la pauvreté et des maladies, une meilleure santé des populations, une meilleure qualité de l'environnement, une amélioration et un maintien du niveau de vie dans les pays à tous les niveaux de développement.<sup>13</sup>
- 8 L'engagement à «promouvoir et à soutenir une participation significative et active de l'ensemble des secteurs de la société civile, particulièrement les femmes, les ouvriers et les communautés indigènes dans les processus de contrôle et de prise de décisions relatives à la sécurité chimique.»<sup>14</sup>
- 9 L'engagement à faciliter l'accès à « l' information et à la connaissance sur les produits chimiques durant leur cycle de vie y compris les risques qu'ils représentent pour la santé humaine et pour l'environnement »<sup>15</sup>

Nous lançons un appel à l'ensemble des acteurs notamment les gouvernements, les Organisations Non- Gouvernementales, le Secteur Privé, les Organisations Intergouvernementales et les autres et nous engageons à œuvrer pour une mise en œuvre efficace de la SAICM et une réforme des lois sur l'évaluation et la gestion des produits chimiques, des politiques et pratiques afin que l'objectif que l'on s'est fixé pour 2020 soit atteint dans tous les pays.



1 L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) comprend trois principaux textes: la Déclaration de Dubaï qui exprime l'engagement des Ministres, des chefs de délégations, des représentants de la Société Civile ainsi que du secteur privé ; la Stratégie de Politique Globale qui décline les objectifs, la portée et les besoins de la SAICM ; et un *Plan Global d'Action* qui décline les domaines d'activités et programmes pour une mise en œuvre efficace de la SAICM. Les textes sont disponibles dans les sept langues officielles des Nations Unies sur :

<http://www.chem.unep.ch/saicm/SAICM%20texts/SAICM%20documents.htm>

- II La Déclaration de Dubaï paragraphe 7
- III La Déclaration de Dubaï paragraphe 5
- IV La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 13
- V La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 7 (c)
- VI La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 14 (e)
- VII La Stratégie de Politique Globale de la SAICM paragraphe 14 (f)
- VIII La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 6
- IX La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 14 (j)
- x La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 10 (b)
- xi La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 19
- xii Le Plan Global d'Action de la SAICM, Sommaire exécutif, paragraphe 8 (j)
- xiii La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 1
- xiv La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 16 (g)
- xv La stratégie de politique globale de la SAICM paragraphe 21

